

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut

DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARINGE
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARINGE
M. Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS
M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT
M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR - Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE – M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB021CTE-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA CORRÈZE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que :

Il y a un an, la Corrèze était choisie par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour expérimenter un Contrat de Transition Écologique à l'échelle départementale.

Depuis, la Préfecture de la Corrèze et le Conseil Départemental ont mobilisé l'ensemble des collectivités et acteurs locaux autour de cette démarche pour faire remonter les actions et les projets de transition écologique.

Ce sont ainsi 26 actions et 61 projets qui ont été formalisés autour des 4 grandes orientations stratégiques du contrat :

1. Faire de la Corrèze un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables
2. Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire.
3. Promouvoir de nouvelles mobilités choisies et durables en milieu rural
4. Maintenir et créer des emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales.

Le Contrat de Transition Écologique sera conclu pour une durée de 4 ans. Il sera évolutif tout au long de sa mise en œuvre et ouvert à tout nouveau projet s'inscrivant dans la dynamique de la transition écologique sur le territoire départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve le projet de Contrat de Transition Écologique de la Corrèze,

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ce contrat et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,

Article 3 : Le Conseil Communautaire s'engage à mettre en œuvre les actions inscrites au contrat, ou celles à venir, dont la collectivité est/serait maître d'ouvrage,

Article 4 : Le Conseil Communautaire s'engage à participer aux instances de gouvernance du contrat (comité de pilotage et comité technique).

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75


Hubert ARRESTIER

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB021CTE-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CORREZE

ENTRE :

Le Département de la Corrèze, représenté par son Président, Pascal COSTE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 juillet 2018, ci-après désigné par « le Département »,

ET :

L'État, représenté par le Préfet du département de la Corrèze, ci-après désigné par « l'État »,

L'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie, représentée par son Président, Arnaud LEROY, ci-après désignée par « l'ADEME »,

La Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires, Établissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par [XXX], autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du [XXX], ci-après désignée par la « Caisse des Dépôts »,

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président, Alain ROUSSET, ci-après désigné par « la Région »,

Les Communautés d'Agglomération et de Communes de la Corrèze et le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, ci-après désignés par « les EPCI » :

- **La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**, représentée par son Président, Frédéric SOULIER,
- **Tulle Agglo**, représentée par son Président, Michel BREUILH,
- **Haute-Corrèze Communauté**, représentée par son Président, Pierre CHEVALIER,
- **La Communauté de Communes du Midi Corrèzien**, représentée par son Président, Alain SIMONET,
- **La Communauté de Communes du Pays de Lubersac Pompadour**, représentée par son Président, Francis COMBY,
- **La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche**, représentée par son Président, Michel DUBECH,
- **La Communauté de Communes Ventadour - Egletons - Monédières**, représentée par son Président, Francis DUBOIS,
- **La Communauté de Communes Vézère - Monédières - Millesources**, représentée par son Président, Philippe JENTY,
- **La Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne**, représentée par son Président, Hubert ARRESTIER,
- **Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin**, représenté par son Président, Philippe CONNAN.

EN PRESENCE DE :

**Madame Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État,
Ministre de la transition écologique et solidaire**

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB021CTE-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfectorale : 16/04/2019

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant notamment les entreprises, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique des territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Annoncés par le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, dans le cadre de la présentation du plan climat en juillet 2017, les principes directeurs des contrats de transition écologique (CTE) ont été présentés devant la Conférence nationale des territoires par le secrétaire d'État auprès du ministre d'État.

L'expérimentation lancée en janvier 2018 vise à constituer un échantillon représentatif de la diversité des territoires français : ville et campagne, montagne et littoral, métropole et outre-mer.

Ces territoires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau local que national. Les CTE sont des contrats sur-mesure, dont le contenu est co-construit avec les acteurs volontaires du territoire. L'État impulse une démarche de coordination : il mobilise lui-même de façon coordonnée ses services et établissements publics et il invite les collectivités locales à s'y associer.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets - environnemental, économique et social - du développement durable. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les mondes économique et associatif dans l'objectif de créer une dynamique de long terme sur les territoires. Ces contrats concentreront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, des entreprises et populations des territoires retenus.

L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique à l'échelle d'un territoire, en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de trois ou quatre ans, qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance environnementale et d'objectifs de résultat chiffrés.

Cette démarche correspondant à une nouvelle forme d'action d'un État accompagnateur qui mobilise une ingénierie renforcée, notamment de proximité, il a été choisi de l'expérimenter sur des territoires démonstrateurs.

Le Conseil départemental de la Corrèze a souhaité s'engager dans cette démarche pour fédérer l'ensemble des acteurs de son territoire et co-construire le CTE "Corrèze Transition Écologique".

Le Département de la Corrèze, fort de 241 000 habitants, est marqué par sa diversité territoriale entre petite montagne, ruralité et zones urbaines. Il dispose de nombreux atouts propices à la transition écologique tels qu'un environnement et un patrimoine préservés, un savoir-faire et une production agricole remarquables, des ressources naturelles, forestières notamment, exploitables durablement, un réseau d'infrastructures routières développé, une tradition d'industrie manufacturière et des entreprises de pointe.

Certaines de ces caractéristiques du département, parfois perçues comme des fragilités en premier lieu, peuvent constituer de véritables forces sur lesquelles s'appuyer dans une dynamique d'évolution de notre modèle économique vers un modèle de développement durable.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB021CTE-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 21/04/2019

La Corrèze fait partie de ces rares territoires qui ont su concilier développement économique et préservation de leur environnement. Cette conciliation a fait de la Corrèze un territoire préservé, dont l'environnement et la qualité de vie sont de plus en plus recherchés, et disposant de nombreux atouts favorisant la transition écologique.

Conscient des qualités intrinsèques de son territoire et de son développement économique, le Conseil départemental a fait le choix de s'appuyer sur la transition numérique pour poursuivre le développement du département. Connecter l'ensemble des Corrèziens au Très Haut Débit par la fibre, offrir un haut niveau de service aux habitants et permettre aux entreprises de développer des offres en corrélation avec les nouvelles technologies, sont déjà une réalité en Corrèze avec l'engagement du plan Corrèze 100% fibre 2021.

Désormais, la Corrèze souhaite renforcer son attractivité par la combinaison d'un haut-niveau de service numérique et une haute-valeur environnementale.

La Corrèze est le premier territoire concerné par un CTE à l'échelle départementale. Ce périmètre permet une vision stratégique des grands enjeux de la transition écologique et offre une véritable cohérence en facilitant la coordination des projets au niveau départemental.

En mobilisant tous les acteurs locaux autour de la transition écologique, l'élaboration du présent CTE a donné naissance à plus de 26 fiches actions et 61 projets en émergence.

Au-delà de cette première réflexion, de nouveaux projets pourront être intégrés et d'autres acteurs peuvent encore se mobiliser pour s'associer à cette démarche innovante et collective.

Le CTE se veut un contrat évolutif tout au long de sa mise en œuvre. Il sera donc ouvert à tout nouveau projet souhaitant s'inscrire dans le cadre de la transition écologique dans le département de la Corrèze.

Article 1er - Objet du Contrat de Transition Écologique

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique du territoire de la Corrèze autour de projets concrets.

Article 2 - Ambition du CTE

En Corrèze, il est attendu du CTE qu'il enclenche et maintienne une dynamique de coopération, de mutualisation et de solidarité pour le territoire à travers un ensemble évolutif de projets au service de la transition écologique.

Grâce à son rôle de chef de file, le Département a pu fédérer tous les acteurs locaux autour de la transition écologique et faire naître une véritable ambition collective sur son territoire.

Cette ambition collective constitue une formidable opportunité pour renforcer le développement et l'attractivité économique, tout en confortant la qualité et le cadre de vie en Corrèze.

Une transition écologique pour et avec les Corrèziens, pour renouveler les façons de produire, de consommer, de travailler, de se déplacer et de vivre ensemble : telle est l'ambition de "Corrèze Transition Écologique".

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB021CTE-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfectorale : 16/04/2019

Article 3 - Orientations stratégiques du CTE

Pour répondre à l'ambition du CTE, le Département a fixé quatre orientations stratégiques pour fédérer l'ensemble des acteurs de son territoire :

Orientation 1 : Faire de la Corrèze un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables

La Corrèze souhaite s'engager dans le développement du photovoltaïque, de la méthanisation, de l'hydroélectricité et de l'hydrogène décarboné.

Cette orientation poursuivra deux objectifs :

- ✓ mettre en place un plan de développement de la production d'énergies renouvelables et favoriser l'autoconsommation ;
- ✓ développer une filière locale durable biomasse énergie, à partir de la méthanisation et du bois énergie.

Orientation 2 : Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire

La mise en œuvre de cette orientation vise à :

- ✓ favoriser la construction / rénovation économe de l'habitat conjuguant efficacité énergétique et redynamisation des bourgs ruraux ;
- ✓ déployer une stratégie pour des équipements publics sobres en s'appuyant le plus possible sur des matériaux locaux.

Orientation 3 : Promouvoir de nouvelles mobilités choisies et durables en milieu rural

Il s'agit de faciliter la mobilité des populations éloignées des centres urbains tout en démontrant la compatibilité du déploiement des mobilités vertes avec les spécificités du milieu rural. Articulée au développement des énergies renouvelables, cette orientation concourt aussi à la sobriété énergétique du territoire corrézien.

Cette orientation sera mise en œuvre pour :

- ✓ promouvoir la mobilité électrique et innovante ;
- ✓ favoriser la mutualisation et le partage de l'usage des véhicules ;
- ✓ réduire les déplacements contraints domicile-travail.

Orientation 4 : Maintenir et créer des emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales

Pour cette orientation, les objectifs sont les suivants :

- ✓ développer les démarches d'organisation collective des circuits courts ;
- ✓ accompagner les changements de pratiques dans le domaine agricole ;
- ✓ faire de la biodiversité un atout de préservation et de développement du territoire ;
- ✓ favoriser le financement des projets de transition écologique.

Des actions transversales permettront également d'accompagner la mise en œuvre du CTE (cf article 6).

En cas d'évolution des orientations en cours de contrat, elles seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 - Concrétisation opérationnelle en actions

Les actions du CTE sont la traduction opérationnelle des orientations stratégiques. Elles sont décrites dans les fiches annexées en annexe 2.

Les opérations décrites dans ces fiches-actions correspondent à des projets dont le contenu et le plan de financement sont bien établis et suffisamment mûrs pour pouvoir démarrer à court terme, et d'autres pour lesquels des précisions sont encore attendues sur le contenu, les conditions de mise en œuvre et/ou le plan de financement, dans un délai raisonnable.

Les fiches précisent notamment le maître d'ouvrage / pilote de l'action, la description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus au terme du CTE, le calendrier prévisionnel de réalisation, les objectifs de résultat et indicateurs correspondants, les acteurs mobilisés et leur rôle, qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir une action au titre du présent CTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les informations propres à chacune des actions soutenues par le CTE sont la propriété du maître d'ouvrage/pilote de l'action, à l'exception des éléments généraux (notamment intitulé, objet et montant de l'action) nécessaires au suivi, à l'évaluation, à la promotion et à la communication du CTE.

À la date de signature, le CTE comprend une première série de 26 actions.

Le tableau de synthèse en annexe 5 récapitule les actions présentées en annexe 2, ainsi que leur état d'avancement et leurs montants et financements prévisionnels.

Parmi ces actions, certaines méritent d'être soulignées car elles symbolisent la dynamique et l'ambition collective du CTE :

- La création d'une structure départementale "**Corrèze Énergies renouvelables**" et l'élaboration de **trois programmes de développement des énergies renouvelables à l'échelle départementale** pour :
 - le photovoltaïque avec notamment un cadastre solaire départemental
 - la méthanisation
 - l'hydrogène décarboné

- La création de **3 unités de méthanisation** sur le territoire corrézien

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB021CTE-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

- Un plan de **développement de la mobilité électrique** coordonné à l'échelle départementale
- La création d'une **plateforme de rénovation énergétique de l'habitat**
- La création d'une **réserve internationale de ciel étoilé** sur le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
- L'aménagement d'une **réserve départementale de biodiversité** à Argental-sur-Dordogne
- Le développement d'une **filière "porc biologique"** avec la création d'une première maternité collective
- Des innovations techniques pour **réduire les traitements phytosanitaires dans la pomiculture**, qui représente 2000 hectares d'exploitation en Corrèze
- Une meilleure organisation des démarches collectives pour **favoriser les circuits courts**
- La mobilisation de toutes les Communes et Intercommunalités du département avec **390 projets labélisés "Corrèze Transition Écologique"** sur la période 2018-2020
- L'optimisation du financement des projets de transition écologique avec une **offre préférentielle du Crédit Agricole Centre France**

Le CTE n'est pas figé, il est évolutif. D'autres projets pourront s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement. Toutes ces évolutions seront examinées et validées par le comité technique et le comité de pilotage définis à l'article 8.

Un tableau en annexe 3 recense les volontés d'actions, idées et projets qui ont émergé au cours de la période d'élaboration du CTE, dont certaines pourront évoluer en actions du CTE en fonction de la progression de leurs contenus.

Article 5 - Résultats attendus du CTE

Les résultats du CTE seront suivis et évalués.

Les objectifs et résultats prévisionnels visés au terme du CTE seront mesurés notamment à l'aune des critères évaluatifs décrits ci-dessous, orientation par orientation. Cette première liste d'indicateurs sera soumise au comité technique défini à l'article 8, qui pourra l'amender et établira le dispositif de suivi et d'évaluation du CTE.

1. Faire de la Corrèze un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables :

Les indicateurs sélectionnés pour la première phase de mise en œuvre du contrat et pour chaque type d'énergie renouvelable (photovoltaïque, bois, méthanisation, hydrogène) sont les suivants :

Catégorie d'indicateurs	Indicateur
Bilan énergétique	les puissances installées
	les capacités de stockage
	l'énergie produite
	l'énergie stockée - réinjectée
Bilan économique	le taux d'autoconsommation électrique
	le prix de revient de l'énergie produite

2. Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire :

Les indicateurs sélectionnés pour la première phase de mise en œuvre du contrat sont les suivants :

Catégorie d'indicateurs	Indicateur
Rénovation énergétique de l'habitat privé, des logements sociaux, des bâtiments publics	évolution des performances des logements : diagnostics de performances énergétiques avant/ après (étiquette énergie et étiquette climat) x nombre et surface = gains de consommations, d'émissions de GES
	nombre d'emplois locaux liés aux rénovations (méthode : ratio?)
Éclairage public	label « réserve internationale de ciel étoilé » et superficie du territoire de la réserve

3. Promouvoir de nouvelles mobilités choisies et durables en milieu rural :

Les indicateurs sélectionnés pour la première phase de mise en œuvre du contrat sont les suivants :

Catégorie d'indicateurs	Indicateur
Tiers lieux / Mobilité évitée	nombre de jours de télétravail sur tiers lieux (réservation?)
Mobilité électrique	nombre de bornes de recharge réalisées
	énergie consommée aux bornes de recharge, dont part EnR

4. Maintenir et créer des emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales :

Les indicateurs sélectionnés pour la première phase de mise en œuvre du contrat sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB021CTE-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Catégorie d'indicateurs	Indicateur
Circuits courts	Quantités des produits locaux consommées localement par les projets mis en place
Agriculture biologique	Surfaces cultivées en bio
	Emplois directs dans les fermes
	Part du bio dans la valeur ajoutée agricole du département
Biodiversité	surfaces remises en état naturel

Des objectifs de résultats détaillés sont précisés dans chaque fiche-action.

Si la première liste d'actions, arrêtée à la date de signature du présent contrat, en annexe 2, est complétée au cours de l'exécution du CTE, par des actions supplémentaires, ces nouvelles actions seront prises en compte dans l'évaluation finale du CTE.

Article 6 - Engagements des partenaires du CTE

Les partenaires du CTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la mise en œuvre des actions inscrites au CTE.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont basés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Engagements du Département

En signant ce CTE, le Département assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CTE et à affecter un chef de projet du CTE qui aura la responsabilité de l'animation et du suivi de la mise en œuvre du contrat.

Le Département s'engage à animer le travail en associant les différents acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur de la transition écologique. Le partage des actions du CTE auprès des acteurs du territoire sera organisé localement au moment jugé opportun par le Département en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant la signature du CTE, d'enrichir et de challenger les actions, et de favoriser une mobilisation autour du CTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projet.

Le Département s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CTE, ainsi qu'à son évaluation.

Il s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. Engagements de l'État et de ses établissements publics et opérateurs

Au niveau local, l'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'État s'engage à travers ses services déconcentrés, ses opérateurs et des établissements publics, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTE.

Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTE.

L'État s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire passe également par un appui spécifique des opérateurs et établissements publics de l'État qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes. En particulier, l'ADEME apporte un appui à travers un contrat d'objectifs sur la durée du contrat de transition écologique et intervient également en soutien d'autres opérations du CTE.

Une stratégie départementale d'accompagnement du CTE sera notamment mise en place dans le cadre du contrat d'objectifs conclu avec l'ADEME. Celle-ci permettra de :

- favoriser l'animation, l'information, la concertation de tous les acteurs territoriaux et finalement l'implication générale de l'ensemble de la population corrézienne ;
- renforcer l'ingénierie collective de nature technique, juridique, réglementaire et financière, et favoriser l'évaluation et la capitalisation des actions déployées ;
- valoriser des campagnes de financement participatif pour favoriser l'implication privée et citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables.

- la Caisse des Dépôts mobilise sa Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.
- Le Cerema sera mobilisé pour appuyer la définition des indicateurs d'évaluation du CTE et pourra apporter un appui en ingénierie aux collectivités.
- L'AFB sera mobilisée pour les projets spécifiquement dédiés à la biodiversité et plus largement pour la prise en compte de la biodiversité dans la mise en œuvre des projets.
- L'agence de l'eau Adour-Garonne sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence.

La Préfecture de la Corrèze s'engage, dans le cadre de la programmation annuelle de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à examiner favorablement les demandes de bonus "développement durable" à hauteur de 5% pour les projets de bâtiments (rénovation ou construction) ou d'aménagement d'espaces publics susceptibles de faire appel à ce bonus, dès lors qu'ils répondent aux attentes des élus et aux critères de la grille établie par la DDT de la Corrèze. De même, la Préfecture de la Corrèze s'engage à mobiliser une part de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans le cadre du Grand plan d'investissement, pour les projets qui s'inscrivent dans le domaine de la rénovation thermique des bâtiments publics des collectivités territoriales et dans le secteur des transports pour développer des services de transport de proximité durables.

Au niveau national, l'État s'engage à mobiliser la mission de coordination nationale des contrats de transition écologique, basée au ministère de la transition écologique et solidaire, qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration et de mise en œuvre des CTE. La mission de coordination nationale des CTE du ministère de la transition écologique et solidaire sera mobilisée en soutien en tant que de besoin pour faire le lien avec les différentes directions d'administrations centrales et faciliter la mise en place de certains projets complexes. Elle pourra notamment mettre en relation les porteurs de projets avec les experts des administrations centrales, avec les représentants régionaux et nationaux des établissements publics et opérateurs de l'État, afin d'accompagner au mieux les projets.

Le ministère mobilise également pour chaque CTE un membre du Conseil général de l'écologie et du développement durable (CGEDD) spécialement chargé d'accompagner le processus local dans la phase de construction du contrat.

Le ministère anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs de l'État (Ademe, Caisse des Dépôts, Cerema, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, ...). Interlocuteurs de la mission de coordination nationale CTE, les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs de l'État mobilisent leurs délégations régionales elles-mêmes en lien avec les porteurs de projets.

Les contributions de l'Ademe et de la Caisse des dépôts sont portées en annexe 4.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB021CTE-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture 10/06/04/2019

6.4. Engagements de la Région

En cours de rédaction par la Région

6.5. Engagements des EPCI

Les EPCI ont été associés à l'élaboration du CTE et souscrivent à l'ambition collective de transition écologique du territoire corrézien.

A travers leurs domaines de compétences et les projets qu'ils développent, ils s'engagent à contribuer à la dynamique départementale de transition écologique.

Ils s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au CTE ou à venir dont ils seraient maîtres d'ouvrage.

Mobilisés aux côtés des autres partenaires, ils s'engagent à participer aux instances de gouvernance du CTE : comité de pilotage et comité technique (en tant que de besoin).

Article 7 - Charte partenariale d'engagement

Dans le cadre du présent contrat, une charte d'engagement (en annexe 6) est signée par l'Etat et le Département et proposée à la signature de tous les acteurs volontaires et partenaires du territoire (collectivités territoriales, syndicats intercommunaux, opérateurs et établissements publics, entreprises, chambres consulaires, associations, artisans, organisations professionnelles, organisations syndicales et patronales,...) qui souhaitent s'engager activement et collectivement, en initiant, en portant ou en participant à une ou plusieurs actions afin de concrétiser, d'amplifier et de prolonger la démarche portée par le CTE.

La charte peut ultérieurement être signée par de nouveaux acteurs et partenaires concourant à la réalisation du CTE.

Article 8 - Gouvernance du CTE

Le pilotage, le suivi et l'évaluation du CTE sont assurés par un Comité de pilotage assisté d'un Comité technique de suivi et d'évaluation.

8.1. Comité de pilotage

Le Comité annuel de pilotage est coprésidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental ou leurs représentants.

Il est composé :

- de l'exécutif du Conseil départemental, de la direction générale des services, dont le directeur responsable du pilotage du CTE ;
- de l'exécutif du Conseil régional, des directions en charge de l'énergie et du climat, de l'agriculture et du développement économique ;
- des services de l'État (DDT, Direccte, DDCSPP, DREAL, DRAAF, SGAR) ;
- des exécutifs des EPCI corréziens et du président du PNR de Millevaches en Limousin,

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB021CTE-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

- des représentants des acteurs économiques,
- des opérateurs et établissements publics de l'État mobilisés en appui du CTE ;
- des autres partenaires signataires de la charte d'engagement qui le souhaitent.

Il siègera au moins 1 fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Comité technique

Le Comité technique de suivi et d'évaluation est coprésidé par le Département et l'Etat. Il est a minima composé de représentants de la Région, des EPCI concernés, du PNR de Milleval en Limousin, des services déconcentrés de l'État (DDT, DREAL, DRAAF, et selon l'ordre du jour Direccte, DDCSPP, SGAR), et d'un représentant de l'Ademe, du Cerema, et de la Caisse des Dépôts, et selon l'ordre du jour de l'AFB et de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Il suit l'avancement technique et financier du CTE et prépare les décisions du Comité de pilotage :

- il veille en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- il établit et examine le tableau de bord de suivi de l'exécution du CTE ;
- il met en place les outils d'évaluation et étudie les résultats des évaluations ;
- il étudie et statue sur les propositions d'inclusion, d'évolution et d'abandon de fiches actions ;
- il étudie les propositions d'évolution d'orientations stratégiques.

Il se réunit au moins deux fois par an et en tant que de besoin. Il peut associer des représentants des autres signataires du présent contrat en tant que de besoin, en fonction de l'ordre du jour et de l'avancement de ses travaux.

Le comité technique et le comité de pilotage veilleront notamment aux meilleures modalités pour assurer une bonne coordination des cofinanceurs.

A mi-contrat, il sera organisé un événement public en configuration « Grenelle » à l'initiative du Département et de l'Etat, afin d'échanger sur le retour d'expérience, d'évaluer le bilan à mi-parcours du CTE et d'entretenir la dynamique générale de la démarche.

Article 9 - Suivi et évaluation du CTE

Un tableau de bord de suivi du CTE sera construit et mis à jour régulièrement par le comité technique de suivi et d'évaluation. Il décrira l'avancement des différentes orientations et actions du CTE (financements, indicateurs, etc..). Il sera tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du Département et de l'État, membres du comité technique. Il a vocation à être examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410-DB021CTE-DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 21/04/2019

D'autres tableaux de bord complémentaires, dûment partagés au niveau du comité technique, pourront être également établis si nécessaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (ensemble du CTE, orientations stratégiques et actions) avec la définition d'indicateurs spécifiques et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes-rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CTE.

Le CEREMA qui peut intervenir en ingénierie auprès des collectivités, pourra notamment apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CTE.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CTE

Le CTE entre en vigueur à la date de sa signature pour une durée de 4 ans.

A mi-parcours est prévu un bilan d'étape sur la base des résultats des évaluations annuelles, pour réorienter si nécessaire le CTE.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 11 - Évolution et mise à jour du CTE

Le CTE n'est pas figé, il est évolutif.

Le corps du CTE, hors annexes, peut être modifié par avenant d'un commun accord entre les signataires du CTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités territoriales.

Les annexes 1, 2 et 5 sont régulièrement mises à jour au fil de l'eau, après examen et avis du comité technique. Il en est rendu compte annuellement devant le comité de pilotage pour validation.

L'annexe 4 spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique et pour rendu compte et validation annuels au comité de pilotage.

Article 12 - Résiliation du CTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

2 pages de signatures à intégrer

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB021CTE-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB021CTE-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut

DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARINGE
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARINGE
M. Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS
M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT
M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR - Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE – M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB022CTGCAF-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du 4 avril 2019 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

Monsieur Le Président rappelle que l'intercommunalité et la CAF ont une relation contractuelle ancienne dans le cadre de la politique Enfance et Jeunesse, actuellement formalisée dans le contrat Enfance et Jeunesse.

La CAF propose aux collectivités qui le souhaitent de s'engager dans un mode de partenariat qui permet de soutenir un projet social de territoire partagé, en déterminant les enjeux communs entre la CAF et la collectivité : la Convention Territoriale Globale (CTG), convention cadre signée pour quatre ans.

La signature d'une CTG vise à renforcer la cohérence des interventions de la CAF, de la communauté de communes et des divers partenaires institutionnels ou associatifs œuvrant sur le territoire. Par ailleurs, elle regroupe l'ensemble des engagements de la CAF sur le territoire sans se substituer aux dispositifs existants.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Les champs d'interventions pouvant être inclus dans la CTG sont : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux droits.

La mise en œuvre de cette convention, s'articule en deux étapes :

- l'élaboration d'un diagnostic partagé,
- la définition d'un plan d'actions.

mais ne comporte pas de volet financier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire valide le principe de s'engager à mener un travail partenarial avec la CAF, associant les partenaires locaux, en vue de conclure une convention territoriale globale qui sera soumise ultérieurement à approbation.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Président

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Hubert ARRESTIER

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB022CTGCAF-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE****Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut****DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019**

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARINGE
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARINGE
M. Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS
M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT
M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR - Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE – M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB023AFFECT-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 DE XAINTRIE VAL' DORDOGNE – BUDGET GÉNÉRAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du 2 avril 2019 de la commission « finances et administration générale »,
Vu l'avis favorable du 4 avril 2019 du Bureau Communautaire,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Considérant que :

Il appartient au Conseil Communautaire de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2018 du Budget Général de Xaintrie Val' Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à 614 150.35 €, au regard des éléments suivants :

POUR MÉMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	573 244.93 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	99 360.83 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2018

- Solde d'exécution de l'exercice	- 358 583.22 €
- Solde d'exécution cumulé	- 259 222.39 €

RESTES A RÉALISER AU 31.12.2018

- Dépenses d'investissement	198 376.46 €
- Recettes d'investissement	335 481.82 €

Solde des restes à réaliser :	137 105.36 €
-------------------------------	--------------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT À LA DATE DU 31.12.2018

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 259 222.39 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	137 105.36 €

Solde :	- 122 117.03 €
---------	----------------

Besoin de financement total :	122 117.03 €
--------------------------------------	---------------------

RÉSULTAT D'EXPLOITATION À AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	40 905.42 €
- Résultat antérieur :	573 244.93 €

Total à affecter :	614 150.35 €
---------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Crédit du compte 1068 sur B.P. 2019	122 117.03 €
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2019	NÉANT
3° - Report créditeur section de fonctionnement (002) au B.P. 2019	492 033.32 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Président

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Hubert ARRESTIER

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB023AFFECT-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB023AFFECT-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut

DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARINGE
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARINGE
M. Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS
M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT
M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR - Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE – M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB024VOTETAUX-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable du 2 avril 2019 de la commission « finances et administration générale »,

Vu l'avis favorable du 4 avril 2019 du Bureau Communautaire,

Vu les délibérations n° 2017-049 et 2017-050 relatives à l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive,

Considérant que :

Au regard des prévisions de dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, il est proposé d'adopter le maintien des taux des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire fixe le taux des impôts directs locaux à percevoir en 2019 à :

- | | |
|---|---------|
| ○ taxe d'habitation : | 8,56 % |
| ○ taxe foncière sur les propriétés (bâti) : | 0,600 % |
| ○ taxe foncière sur les propriétés (non bâti) : | 4,69 % |
| ○ cotisation foncière des entreprises (CFE) : | 34,33 % |

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Président

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75



Hubert ARRESTIER

EPCI : 910 XAINTRIE VAL D'ORDOGNE

ARRONDISSEMENT : 19

TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'ARGENTAT-LAROCHE



N° 1259 FPU (2)

TAUX

FDL

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ⁽¹²⁾		2a. BASES NON TAXEES ⁽¹⁴⁾		2c. PRODUIT DES IFR ⁽⁶⁾	
Taxe d'habitation :	133 342	Bases exonérées par le conseil de l'EPCI		Éoliennes & hydroliennes	
Taxe foncière (bâti) :	9	Taxe foncière (bâti)		Centrales électriques	
Taxe foncière (non bâti) :	5	Cotisation foncière des entreprises		Centrales photovoltaïques	
Taxe professionnelle / CFE :	4	Bases exonérées par la loi		Centrales hydrauliques	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	141	Taxe foncière (bâti)		Transformateurs	
b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire	15 863	Taxe foncière (non bâti)		Stations radioélectriques	
c. Autres allocations		Cotisation foncière des entreprises		Gaz – stockage, transport...	
Dotations pour perte de THLY :		Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles			
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) ⁽¹³⁾	343 011	2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS ⁽¹⁵⁾			
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI		CVAE : part dégrevée		124 034	
		CVAE : part relative aux exonérations compensées		64 351	
		CVAE : part relative aux exonérations non compensées		414	

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES⁽¹⁶⁾

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ⁽¹⁷⁾		MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE	
Situation de l'EPCI au regard de la FPU		Taux maximum avec majoration spéciale ⁽²⁰⁾	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : de l'EPCI
Première année de FPU		Taux maximum national	/////
Année de croisière	34,41	Taux maximum de la majoration spéciale :	/////
EPCI en régime de croisière			
Taux maximum de droit commun ⁽¹⁵⁾	34,41	Taux maximum avec capitalisation ⁽¹⁹⁾	34,41
Taux maximum dérogatoire ⁽¹⁶⁾	34,41	Taux moyen 75% ⁽¹⁸⁾	18,70
Taux maximum de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation de taxe d'habitation ⁽²¹⁾	1,002437	Taux maximum pondéré avec majoration spéciale ⁽²⁰⁾	52,86
Taux maximum de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation de taxe d'habitation ⁽²²⁾	1,002434	Taux maximum pondéré en cas de changement de périmètre ⁽²³⁾	26,43
Taux maximum de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation de taxe d'habitation ⁽²⁴⁾	1,002434	Taux moyen communal pour 2019	25
Taux maximum de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation de taxe d'habitation ⁽²⁵⁾	1,002434	Taux maximum pondéré pour 2019	52,86

Arrêté de récolement en préfecture
 N° 20006675-20190410-
 24 VOTE TAUX-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB024VOTETAUX-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019



EPCI : 910 XAINTRIE VAL'DORDOGNE

ARRONDISSEMENT : 19

TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'ARGENTAT-LAROCHE

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2018	1	Taux d'imposition de 2018	2	Taux d'imposition plafonné pour 2019	3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	5	2 761 674	3b
CFE	7 954 577	34,33	>>>			8 043 000					

Pour information :
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2018	1	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2018	2	Autre option : taux moyens pondérés des communes	3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)	5
Taxe d'habitation	15 274 956	8,56				15 716 000		1 343 181	
Taxe foncière (bâti)	17 120 038	0,600				17 519 000		104 445	
Taxe foncière (non bâti)	621 873	4,69				635 700		29 173	

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019

5835 527 - 149 411 - 13 258 - 765 057 - 481 295 - N C - 39 781

Produit nécessaire à l'équilibre du budget

Total allocations compensatrices

148 252 + 2761 674 = 4249 926

Versement GIR

Prélèvement GIR

Produit global des IFR

Produit de la CVAE

DORTP

TASCOM

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	Taux d'habitation	Taux foncière (bâti)	Taux foncière (non bâti)	Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)	3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2019		
						Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	Taux mis en réserve
6	8,56	8,56	0,600	4,69	1343181			34,33
7	0,600	0,600			104445			29,173
8	4,69	4,69			29173			29,173
9					1476799			1476799

Le préfet, le

Le président, le

A Argentat le 11/04/2019

JEAN-FRANCOIS ODRU

13 Mars 2019

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL'DORDOGNE

Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

05.55.91.01.75
FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Accusé de réception en préfecture
0192000151
DDB024VCO
Date de transmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB024VOTETAUX-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut

DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARIN
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARIN
M. Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS
M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT
M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR - Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE – M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET GÉNÉRAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu l'avis des 10 décembre 2018 et 8 avril 2019 de la commission « Développement Économique »,

Vu l'avis du 13 février 2019 de la commission « Communication »,

Vu l'avis du 8 avril 2019 de la commission « Urbanisme et Habitat »,

Vu l'avis du 9 avril 2019 de la commission « Tourisme »,

Vu l'avis des 6 mars 2019 et 2 avril 2019 de la commission « finances et administration générale »,

Vu l'avis du 4 avril 2019 du Bureau Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget général.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Président

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Hubert ARRESTIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Communauté de commune à fiscalité additionnelle - CC XAINTRIE VAL
DORDOGNE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006675100013

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'ARGENTAT

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BP COMCOM (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	42
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	47
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	72
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	108
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	113
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	114
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	115
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	117
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	118
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	119
A4 - Etat des provisions	120
A5 - Etalement des provisions	121
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	122
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	123
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	125
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	126
A8 - Etat des charges transférées	127
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	128

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	129
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	130
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	131
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	132
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	133
B1.6 - Etat des engagements reçus	134
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	135
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	136
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	137
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	138

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	139
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	142
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	143
C3.2 - Liste des établissements publics créés	144
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	145
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	146

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	
--	--

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410-DB025APPROB- DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
--

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Code INSEE 19010	CC XAINTRIE VAL DORDOGNE BP COMCOM	BP 2019
---------------------	---------------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	12 047
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	99,44 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	3,87 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	13,49 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	73,39 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410-DB025APPROB- DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
--

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Accusé de réception en préfecture
 019-200066751-20190410-DB025APPROB-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 405 079,32	6 913 046,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 492 033,32
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		7 405 079,32	7 405 079,32

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 121 925,06	5 244 042,09
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	198 376,46	335 481,82
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 259 222,39	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 579 523,91	5 579 523,91

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	12 984 603,23	12 984 603,23
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	555 340,00	0,00	566 225,00	566 225,00	566 225,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	865 100,00	0,00	860 100,00	860 100,00	860 100,00
014	Atténuations de produits	4 165 300,00	0,00	4 262 460,00	4 262 460,00	4 262 460,00
65	Autres charges de gestion courante	1 218 700,00	0,00	1 244 005,00	1 244 005,00	1 244 005,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 804 440,00	0,00	6 932 790,00	6 932 790,00	6 932 790,00
66	Charges financières	55 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	137 810,00	0,00	65 300,00	65 300,00	65 300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	48 861,00		48 821,16	48 821,16	48 821,16
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 046 111,00	0,00	7 086 911,16	7 086 911,16	7 086 911,16
023	Virement à la section d'investissement (5)	197 000,00		156 000,00	156 000,00	156 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	122 776,57		162 168,16	162 168,16	162 168,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		319 776,57		318 168,16	318 168,16	318 168,16
TOTAL		7 365 887,57	0,00	7 405 079,32	7 405 079,32	7 405 079,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 405 079,32
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	211 450,00	0,00	208 700,00	208 700,00	208 700,00
73	Impôts et taxes	5 622 775,00	0,00	5 694 043,00	5 694 043,00	5 694 043,00
74	Dotations et participations	922 903,00	0,00	932 811,00	932 811,00	932 811,00
75	Autres produits de gestion courante	29 447,00	0,00	58 492,00	58 492,00	58 492,00
Total des recettes de gestion courante		6 791 575,00	0,00	6 896 046,00	6 896 046,00	6 896 046,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 067,64	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 792 642,64	0,00	6 913 046,00	6 913 046,00	6 913 046,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 792 642,64	0,00	6 913 046,00	6 913 046,00	6 913 046,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	492 033,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 405 079,32
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	318 168,16
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouvelles emprunts de la préfecture de l'établissement.

Pour envoi en préfecture ou
 019-200066751-20190410-DB025APPROB-
 DE
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE - BP COMCOM - BP - 2019

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	39 910,03	0,00	54 500,00	54 500,00	54 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 595 211,72	198 376,46	421 119,56	421 119,56	619 496,02
	Total des dépenses d'équipement	2 635 121,75	198 376,46	475 619,56	475 619,56	673 996,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	90 000,00	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	81 380,00	0,00	993 819,80	993 819,80	993 819,80
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	171 380,00	0,00	1 125 819,80	1 125 819,80	1 125 819,80
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	228 500,00	228 500,00	228 500,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 806 501,75	198 376,46	1 829 939,36	1 829 939,36	2 028 315,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	6 438,89		3 291 985,70	3 291 985,70	3 291 985,70
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 438,89		3 291 985,70	3 291 985,70	3 291 985,70
	TOTAL	2 812 940,64	198 376,46	5 121 925,06	5 121 925,06	5 320 301,82

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	259 222,39
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 579 523,91
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 071 984,35	335 481,82	535 900,00	535 900,00	871 381,82
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	958 000,00	0,00	662 371,20	662 371,20	662 371,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 029 984,35	335 481,82	1 198 271,20	1 198 271,20	1 533 753,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	276 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	122 117,03	122 117,03	122 117,03
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	81 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	357 380,00	0,00	207 117,03	207 117,03	207 117,03
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	228 500,00	228 500,00	228 500,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 387 364,35	335 481,82	1 633 888,23	1 633 888,23	1 969 370,05

Accusé de réception en préfecture
 019-200066751-20190410-DB025A-PPROB-
 DE 1 633 888,23
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE - BP COMCOM - BP - 2019

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	197 000,00		156 000,00	156 000,00	156 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	122 776,57		162 168,16	162 168,16	162 168,16
041	Opérations patrimoniales (4)	6 438,89		3 291 985,70	3 291 985,70	3 291 985,70
Total des recettes d'ordre d'investissement		326 215,46		3 610 153,86	3 610 153,86	3 610 153,86
TOTAL		2 713 579,81	335 481,82	5 244 042,09	5 244 042,09	5 579 523,91

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		5 579 523,91
---	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	318 168,16
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410-DB025APPROB- DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
--

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	566 225,00		566 225,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	860 100,00		860 100,00
014	Atténuations de produits	4 262 460,00		4 262 460,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 244 005,00		1 244 005,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	40 000,00	0,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	65 300,00	0,00	65 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	162 168,16	162 168,16
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	48 821,16		48 821,16
023	Virement à la section d'investissement		156 000,00	156 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 086 911,16	318 168,16	7 405 079,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 405 079,32
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	182 944,97	182 944,97
13	Subventions d'investissement	0,00	3 102 601,84	3 102 601,84
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	132 000,00	0,00	132 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	619 496,02		619 496,02
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	6 438,89	6 438,89
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	54 500,00	0,00	54 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	993 819,80	0,00	993 819,80
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	228 500,00	0,00	228 500,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 028 315,82	3 291 985,70	5 320 301,52

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	259 222,39
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 579 523,91
---	---------------------

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 000,00		2 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	208 700,00		208 700,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 694 043,00		5 694 043,00
74	Dotations et participations	932 811,00		932 811,00
75	Autres produits de gestion courante	58 492,00	0,00	58 492,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	17 000,00	0,00	17 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 913 046,00	0,00	6 913 046,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	492 033,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 405 079,32
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	85 000,00	0,00	85 000,00
13	Subventions d'investissement	871 381,82	0,00	871 381,82
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	662 371,20	0,00	662 371,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 438,89	6 438,89
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 285 546,81	3 285 546,81
28	Amortissement des immobilisations		162 168,16	162 168,16
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	228 500,00	0,00	228 500,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		156 000,00	156 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 847 253,02	3 610 153,86	5 457 406,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	122 117,03
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 579 523,91
---	---------------------

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	555 340,00	566 225,00	566 225,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	75 000,00	80 000,00	80 000,00
60611	Eau et assainissement	3 500,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	29 500,00	30 000,00	30 000,00
60621	Combustibles	3 000,00	500,00	500,00
60622	Carburants	1 000,00	2 500,00	2 500,00
60631	Fournitures d'entretien	2 600,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 100,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	6 000,00	6 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	100,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	25,00	25,00
6132	Locations immobilières	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6135	Locations mobilières	14 000,00	16 000,00	16 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	18 000,00	18 000,00
61521	Entretien terrains	7 000,00	9 000,00	9 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 500,00	13 000,00	13 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	23 900,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	25 000,00	25 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	34 500,00	35 000,00	35 000,00
6161	Multirisques	8 000,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	163 000,00	95 000,00	95 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 940,00	5 000,00	5 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6226	Honoraires	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	6 500,00	13 500,00	13 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 200,00	38 000,00	38 000,00
6236	Catalogues et imprimés	15 100,00	12 000,00	12 000,00
6247	Transports collectifs	13 500,00	23 000,00	23 000,00
6251	Voyages et déplacements	800,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	800,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	8 900,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	18 000,00	18 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	34 500,00	38 000,00	38 000,00
63512	Taxes foncières	31 650,00	35 000,00	35 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	450,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	865 100,00	860 100,00	860 100,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	13 000,00	5 000,00	5 000,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 200,00	2 300,00	2 300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 000,00	10 000,00	10 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	1 400,00	1 400,00
64111	Rémunération principale titulaires	396 000,00	425 000,00	425 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 900,00	12 000,00	12 000,00
64116	Indemnités préavis, licenciement titul.	0,00	2 200,00	2 200,00
64118	Autres indemnités titulaires	109 000,00	133 500,00	133 500,00
64131	Rémunérations non tit.	15 000,00	9 500,00	9 500,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 400,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	9 000,00	8 500,00	8 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	67 500,00	67 000,00	67 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	173 000,00	135 000,00	135 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 100,00	700,00	700,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	36 500,00	21 500,00	21 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 500,00	4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 500,00	5 500,00	5 500,00
014	Atténuations de produits	4 165 300,00	4 262 480,00	4 262 480,00

Accusé de réception en préfecture
010 20006675 - 20190410 150250
DE4 262 480,00
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE - BP COMCOM - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
739211	Attributions de compensation	4 115 300,00	4 012 460,00	4 012 460,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 000,00	250 000,00	250 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 218 700,00	1 244 005,00	1 244 005,00
6531	Indemnités	106 000,00	109 000,00	109 000,00
6532	Frais de mission	500,00	125,00	125,00
6533	Cotisations de retraite	7 600,00	5 500,00	5 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 000,00	17 000,00	17 000,00
6535	Formation	1 100,00	1 300,00	1 300,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	50,00	50,00
6553	Service d'incendie	276 500,00	272 000,00	272 000,00
65548	Autres contributions	195 000,00	199 000,00	199 000,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	10 000,00	10 000,00	10 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	600 000,00	580 000,00	580 000,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	14 500,00	50 000,00	50 000,00
65888	Autres	0,00	30,00	30,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		6 804 440,00	6 932 790,00	6 932 790,00
66	Charges financières (b)	55 000,00	40 000,00	40 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	55 000,00	35 000,00	35 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	137 810,00	65 300,00	65 300,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 150,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	100,00	100,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	133 160,00	65 000,00	65 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	48 861,00	48 821,16	48 821,16
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 046 111,00	7 086 911,16	7 086 911,16
023	Virement à la section d'investissement	197 000,00	156 000,00	156 000,00
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	122 776,57	162 168,16	162 168,16
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	122 776,57	162 168,16	162 168,16
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		319 776,57	318 168,16	318 168,16
043	Opérat^o ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		319 776,57	318 168,16	318 168,16
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 365 887,57	7 405 079,32	7 405 079,32

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	
0,00	
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
0,00	
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
7 405 079,32	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE - BP COMCOM - BP - 2019

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	211 450,00	208 700,00	208 700,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 400,00	1 200,00	1 200,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 000,00	2 000,00	2 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	200 000,00	202 000,00	202 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	5 500,00	3 500,00	3 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	550,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 622 775,00	5 694 043,00	5 694 043,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 176 915,00	4 238 473,00	4 238 473,00
73112	Cotisation sur la VAE	445 000,00	481 295,00	481 295,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	44 000,00	39 781,00	39 781,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	760 000,00	765 057,00	765 057,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	13 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	35 860,00	21 185,00	21 185,00
73221	FNGIR	148 000,00	148 252,00	148 252,00
74	Dotations et participations	922 903,00	932 811,00	932 811,00
74124	Dotations d'intercommunalité	180 000,00	180 000,00	180 000,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	470 000,00	470 000,00	470 000,00
744	FCTVA	3 900,00	3 000,00	3 000,00
74718	Autres participations Etat	2 000,00	3 000,00	3 000,00
7473	Participat° Départements	10 875,00	11 000,00	11 000,00
7478	Participat° Autres organismes	62 128,00	86 700,00	86 700,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	69 000,00	30 000,00	30 000,00
74835	État - Compens. exonérat° taxe habitat°	125 000,00	149 111,00	149 111,00
75	Autres produits de gestion courante	29 447,00	58 492,00	58 492,00
752	Revenus des immeubles	28 947,00	57 992,00	57 992,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	500,00	500,00	500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 791 575,00	6 896 046,00	6 896 046,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 067,84	17 000,00	17 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	16 000,00	16 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 067,84	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 792 642,64	6 913 046,00	6 913 046,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 792 642,64	6 913 046,00	6 913 046,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	492 033,32
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 405 079,32
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00	Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410-DB025APPROB- DE 0,00 Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	

= Différence ICNE N -- ICNE N-1

0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	39 910,03	54 500,00	54 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	20 000,00	54 500,00	54 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	9 910,03	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
1004	Opération d'équipement n° 1004 (5)	0,00	0,00	0,00
1005	Opération d'équipement n° 1005 (5)	47 146,32	37 600,00	37 600,00
1007	Opération d'équipement n° 1007 (5)	89 741,54	43 420,00	43 420,00
1008	Opération d'équipement n° 1008 (5)	1 365 000,00	130 000,00	130 000,00
1024	Opération d'équipement n° 1024 (5)	10 380,00	0,00	0,00
1025	Opération d'équipement n° 1025 (5)	35 000,00	15 000,00	15 000,00
1032	Opération d'équipement n° 1032 (5)	0,00	23 599,56	23 599,56
1039	Opération d'équipement n° 1039 (5)	20 420,00	25 000,00	25 000,00
2017	Opération d'équipement n° 2017 (5)	30 036,00	40 000,00	40 000,00
20171	Opération d'équipement n° 20171 (5)	3 700,00	0,00	0,00
20176	Opération d'équipement n° 20176 (5)	44 108,26	0,00	0,00
20177	Opération d'équipement n° 20177 (5)	75 679,60	6 000,00	6 000,00
20181	Opération d'équipement n° 20181 (5)	100 000,00	72 000,00	72 000,00
20182	Opération d'équipement n° 20182 (5)	680 000,00	0,00	0,00
20191	Opération d'équipement n° 20191 (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
20192	Opération d'équipement n° 20192 (5)	0,00	2 500,00	2 500,00
20194	Opération d'équipement n° 20194 (5)	0,00	7 000,00	7 000,00
30	Opération d'équipement n° 30 (5)	94 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 635 121,75	475 619,56	475 619,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	90 000,00	132 000,00	132 000,00
1641	Emprunts en euros	90 000,00	132 000,00	132 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	81 380,00	993 819,80	993 819,80
274	Prêts	0,00	66 500,00	66 500,00
276358	Créance Autres groupements	81 380,00	927 319,80	927 319,80
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		171 380,00	1 125 819,80	1 125 819,80
458101	SCHEMA EAU (6)	0,00	228 500,00	228 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	228 500,00	228 500,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 806 501,75	1 829 939,36	1 829 939,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	6 438,89	3 291 985,70	3 291 985,70
10251	Dons et legs en capital	0,00	182 944,97	182 944,97
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	3 102 601,84	3 102 601,84
2033	Frais d'insertion	0,00	6 438,89	6 438,89
21318	Autres bâtiments publics	6 438,89	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 438,89	3 291 985,70	3 291 985,70

Accusé de réception en préfecture
019-200689570-201904101320285701-PROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE - BP COMCOM - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 812 940,64	5 121 925,06	5 121 925,06
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	198 376,46
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	259 222,39
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 579 523,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410-DB025APPROB- DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
--

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 071 984,35	535 900,00	535 900,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	292 500,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	172 400,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	3 572,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	603 512,35	535 900,00	535 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	958 000,00	662 371,20	662 371,20
1641	Emprunts en euros	958 000,00	662 371,20	662 371,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 029 984,35	1 198 271,20	1 198 271,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	276 000,00	207 117,03	207 117,03
10222	FCTVA	276 000,00	85 000,00	85 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	122 117,03	122 117,03
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	81 380,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		357 380,00	207 117,03	207 117,03
458201	SCHEMA EAU (5)	0,00	228 500,00	228 500,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	228 500,00	228 500,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 387 364,35	1 633 888,23	1 633 888,23
021	Virement de la sect° de fonctionnement	197 000,00	156 000,00	156 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	122 776,57	162 168,16	162 168,16
2802	Frais liés à la réalisation des documents	0,00	2 445,00	2 445,00
28031	Frais d'études	6 967,90	23 412,58	23 412,58
28033	Frais d'insertion	193,02	2 127,00	2 127,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	10 987,27	9 389,77	9 389,77
280422	Privé : Bâtiments, installations	4 449,00	4 449,00	4 449,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	178,51	178,51
28051	Concessions et droits similaires	9 435,00	12 105,18	12 105,18
28128	Autres aménagements de terrains	11 659,80	14 919,80	14 919,80
281318	Autres bâtiments publics	2 493,00	2 493,00	2 493,00
28181	Installations générales, aménagt divers	133,00	133,00	133,00
28182	Matériel de transport	12 373,00	18 302,00	18 302,00
28183	Matériel de bureau et informatique	28 315,62	14 449,87	14 449,87
28184	Mobilier	5 607,05	10 895,58	10 895,58
28188	Autres immo. corporelles	30 162,91	46 867,87	46 867,87
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		319 776,57	318 168,16	318 168,16
041	Opérations patrimoniales (9)	6 438,89	3 291 985,70	3 291 985,70
2033	Frais d'insertion	6 438,89	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	6 438,89	6 438,89
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	3 285 546,81	3 285 546,81
TOTAL RECETTES D'ORDRE		326 215,46	3 291 985,70	3 291 985,70
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 713 579,81	1 633 888,23	1 633 888,23

Accusé de réception en préfecture
 019-20066751-20190410-DE025-APP-PROB-DE
 5 244 042,05 5 244 042,05
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE - BP COMCOM - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			335 481,82
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			5 579 523,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410-DB025APPROB- DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
--

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1004 (1)
LIBELLE : VIA FERRATA**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		13 508,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	13 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 10 342,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	10 342,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 342,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	10 342,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1005 (1)
LIBELLE : MEDIATHEQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		54 325,88	a 6 180,86	37 600,00	b 37 600,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 325,88	2 880,86	37 600,00	37 600,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 896,40	0,00	8 600,00	8 600,00	0,00
2184	Mobilier	13 901,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 527,98	2 880,86	14 000,00	14 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-43 780,86
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1007 (1)
LIBELLE : GABARE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		104 964,65	a 7 140,00	43 420,00	b 43 420,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 970,00	10 970,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	10 970,00	10 970,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	97 943,25	7 140,00	32 450,00	32 450,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	89 122,46	7 140,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 820,79	0,00	3 450,00	3 450,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 021,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	7 021,40	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 67 773,00	d 49 800,00
13	Subventions d'investissement	67 773,00	49 800,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	67 773,00	49 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	67 013,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1008 (1)
LIBELLE : MSP ARGENTAT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 099 568,79	a 0,00	130 000,00	b 130 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 159,21	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	33 159,21	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 066 409,58	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00
2313	Constructions	2 066 409,58	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 95 326,47	d 0,00
13	Subventions d'investissement	95 326,47	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	30 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	65 326,47	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-34 673,53
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1024 (1)
LIBELLE : PUY DU TOUR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		10 380,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 6 163,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	6 163,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	6 163,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	6 163,00
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1025 (1)
LIBELLE : BATIMENT ERDF

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	15 000,00	b 15 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-15 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1032 (1)
LIBELLE : MOBILIER INFORMATIQUE INFORMATIQUE MOBILIER

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		13 724,82	a 0,00	23 599,56	b 23 599,56	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	565,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	565,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 159,62	0,00	23 599,56	23 599,56	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 159,62	0,00	17 730,00	17 730,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	5 869,56	5 869,56	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-23 599,56
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1039 (1)
LIBELLE : SIEGE INTERCO

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 25 680,00	25 000,00	b 25 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	25 680,00	25 000,00	25 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	25 680,00	25 000,00	25 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 80 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	80 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	80 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	29 320,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2017 (1)
LIBELLE : MSP ST PRIVAT**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		17 480,40	a 660,00	40 000,00	b 40 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 020,40	660,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2313	Constructions	6 020,40	660,00	40 000,00	40 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 4 857,75	d 0,00
13	Subventions d'investissement	4 857,75	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 857,75	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-35 802,25
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20171 (1)
LIBELLE : ZA LONGOUR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		177 314,74	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	155 847,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	155 847,20	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 467,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	21 467,54	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20176 (1)
LIBELLE : VIA ARVERNA**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		45 984,36	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	45 984,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	45 984,36	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 30 100,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 100,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	30 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	30 100,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20177 (1)
LIBELLE : PYLONE TELEPHONIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 75 579,60	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	75 579,60	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	75 579,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 20 439,60	d 0,00
13	Subventions d'investissement	20 439,60	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 439,60	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-60 140,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20181 (1)
LIBELLE : PLU2018

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		26 221,40	a 0,00	72 000,00	b 72 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	26 221,40	0,00	72 000,00	72 000,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	24 444,39	0,00	66 000,00	66 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 777,01	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-72 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20182 (1)
LIBELLE : DORSAL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 662 371,20
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	662 371,20
1641	Emprunts en euros	0,00	662 371,20
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	662 371,20
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20191 (1)
LIBELLE : VTT2019

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 6 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	6 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20192 (1)
LIBELLE : CHEMIN RANDO

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	2 500,00	b 2 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 500,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20194 (1)
LIBELLE : POLE SECURITE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	7 000,00	b 7 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-7 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30 (1)
LIBELLE : TOURS DE MERLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		44 864,00	a 83 136,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	864,00	83 136,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	864,00	83 136,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	44 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	44 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 50 580,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	50 580,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	50 580,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-42 556,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature	Organisme prêteur ou chef de file	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)		Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 400 598,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 400 598,00									
		01/06/2005	Banque CAISSE D EPARGNE DU LIMOUSIN	05/01/2006	42 694,00	F		3,650	4,004	A	X Echéance constante			A-1
		09/11/2017	Agence CREDIT AGRICOLE	01/02/2018	160 000,00	F		0,920	1,362	T	X Echéance constante			A-1
		24/07/2018	Banque CAISSE D EPARGNE DU LIMOUSIN	25/11/2018	250 000,00	V		0,900	1,331	T	X Echéance constante			A-1
00000759172		17/05/2013	Agence CREDIT AGRICOLE	01/04/2014	140 000,00	F		3,500	3,550	T	X Echéance constante			A-1
2248167		25/09/2018	Agence CREDIT AGRICOLE	01/12/2018	883 162,00	F		1,689	1,544	T	X Echéance constante			A-1
4815550		20/12/2016	Banque CAISSE D EPARGNE DU LIMOUSIN	25/04/2017	500 000,00	F		1,480	1,503	M	C			A-1
507101		21/01/2016	Agence LA BANQUE POSTALE	01/06/2016	100 000,00	F		1,960	2,132	T	X Echéance constante			A-1
KO7377		25/09/2018	Agence CREDIT AGRICOLE	30/09/2019	1 324 742,00	C	EURIBOR	0,485	0,057	A	F			A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
1644 Emprunts assortis d'une option de rachat sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Emprunts et cautionnements reçus					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de comptes particuliers (Total)					0,00									
1671 Emprunts et dettes consolidées du Trésor (total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
 0144200066754
 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 400 598,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Index : à compléter le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Niveau de taux : à compléter le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Profil d'amortissement : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Date de réception en préfecture : 16/04/2019
 Date de transmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 248 619,25					131 296,84	34 294,80	0,00	3 052,57
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 248 619,25					131 296,84	34 294,80	0,00	3 052,57
00000759172		0,00	A-1	7 000,50	3,00		F	4,004	3 437,54	255,52	0,00	128,65
2248167		0,00	A-1	144 000,00	8,83		F	1,362	16 000,00	1 269,60	0,00	196,27
4816550		0,00	A-1	245 833,33	14,58		V	1,331	16 666,66	2 156,24	0,00	206,25
507101		0,00	A-1	103 214,86	10,00		F	3,550	8 525,90	3 501,42	0,00	828,53
KO7377		0,00	A-1	877 162,00	19,67		F	1,544	24 000,00	16 866,52	0,00	1 017,51
1643 Emprunts en devises (total)		0,00	A-1	464 999,93	23,17		F	1,503	20 000,04	6 746,33	0,00	109,77
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00	A-1	81 666,63	12,17		F	2,132	6 666,68	1 551,67	0,00	122,50
16442 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00	A-1	1 324 742,00	12,67		C	0,057	36 000,00	1 927,50	0,00	443,09
165 Emprunts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
166 Emprunts et dettes assortis de comptes particuliers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de comptes particuliers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Emprunts et dettes assortis de comptes particuliers sur comptes consolidés du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts et dettes assortis de comptes particuliers sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1673 Emprunts et dettes assortis de comptes particuliers pour MIE/P et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1674 Emprunts et dettes assortis de comptes particuliers envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception
Date de réception : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019
APPROB-

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 248 619,25					131 296,84	34 294,80	0,00	3 052,57

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1800.00 €	13-12-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2041483 Autres communes-Projets infrastructures intérêt national	40	01/01/2000
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	13/12/2017
L	2031 Frais d'études	5	13/12/2017
L	2051 Concessions et droits similaires	2	13/12/2017
L	2182 Matériel de transport	5	13/12/2017
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	13/12/2017
L	2184 Mobilier	10	13/12/2017

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		132 000,00	132 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		132 000,00	132 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	132 000,00	132 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	132 000,00	198 376,46	259 222,39	589 598,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		403 168,16	III 403 168,16
Ressources propres externes de l'année (a)		85 000,00	85 000,00
10222	FCTVA	85 000,00	85 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		318 168,16	318 168,16
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	2 445,00	2 445,00
28031	Frais d'études	23 412,58	23 412,58
28033	Frais d'insertion	2 127,00	2 127,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	9 389,77	9 389,77
280422	Privé : Bâtiments, installations	4 449,00	4 449,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	178,51	178,51
28051	Concessions et droits similaires	12 105,18	12 105,18
28128	Autres aménagements de terrains	14 919,80	14 919,80
281318	Autres bâtiments publics	2 493,00	2 493,00
28181	Installations générales, aménagt divers	133,00	133,00
28182	Matériel de transport	18 302,00	18 302,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 449,87	14 449,87
28184	Mobilier	10 895,58	10 895,58
28188	Autres immo. corporelles	46 867,87	46 867,87
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	156 000,00	156 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	403 168,16	335 481,82	0,00	122 417,03	860 767,01

Accuse de réception en préfecture
 019-200066751-20190410-DB025APPROB-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	589 598,85
Ressources propres disponibles	IV	860 767,01
Solde	V = IV - II (6)	271 168,16

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
 019-200066751-20190410-DB025APPROB-
 DE
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : SCHEMA EAU	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	0,00	0,00	228 500,00	228 500,00
458101	Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	228 500,00	228 500,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	228 500,00	228 500,00
	RECETTES (b)	0,00	0,00	228 500,00	228 500,00
458201	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	228 500,00	228 500,00
040	Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	228 500,00	228 500,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrite le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DEDate de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 913 046,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
1	2 391 546,00	0,00	2 391 546,00	2 114 568,82	130 000,00	0,00	0,00
2	485 000,00	0,00	485 000,00	26 221,40	72 000,00	85 000,00	240 000,00
3	2 207 904,00	0,00	2 207 904,00	397 422,60	927 319,80	662 371,20	220 790,40

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

Accusé de réception en préfecture
 019-200066751-20190410-DB025APPROB-
 DE
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE - BP COMCOM - BP - 2019

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutément à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, * emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV – ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent d'entretien	C	TECH		0,00	A	A CUI CAE
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-5* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5** : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Agents occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1 de la loi n° 2012-347.

(7) Agents occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) OTR : Missions non rattachables à une filière. Le contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
 01000066751-20190410-DB025APPROB-
 Date de transmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
13/12/2017 - 06/02/2019 -	CORREZE EQUIPEMENT EPDA SERVIERES LE CHATEAU	CORREZE EQUIPEMENT EPDA SERVIERES LE CHATEAU		350 000,00 175 000,00
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

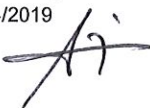
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE - 19 - BP COMCOM		BP	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le Président,
A Argentat, le 10/04/2019
Le Président,

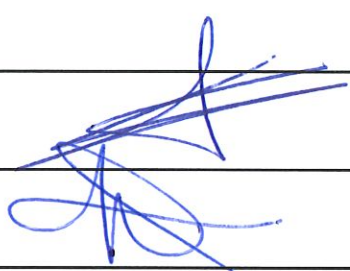

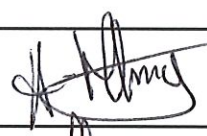

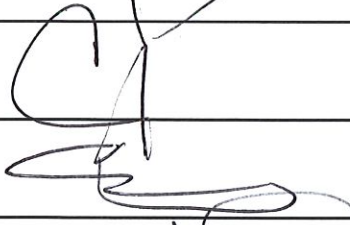
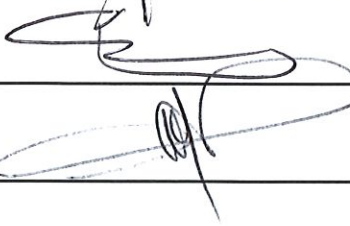
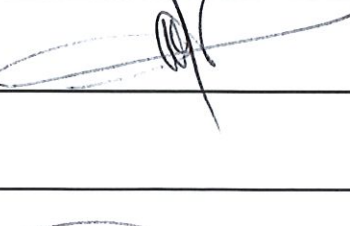





Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Argentat, le 10/04/2019

Nombre de membres en exercice : 48
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES : Pour : 0
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 04/04/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

ALBUSSAC	
M. MEILHAC Sébastien	
M. RIGAL Christian	
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	
M. CAUX Roger	
Mme DORGE Geneviève	
M. DUCHAMP Sébastien	
M. JOULIE Jacques	
M. LEYGNAC Jean-Claude	
Mme MAJA Carole	
Mme MALBERT Eliane	
M. MODART Eloïc	
Mme PIEMONTESI Josiane	

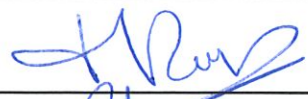
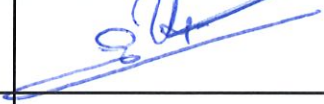
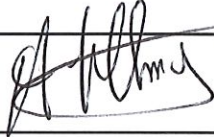

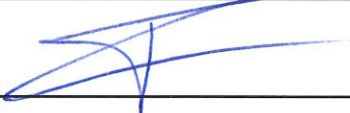
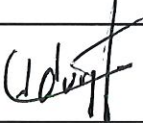

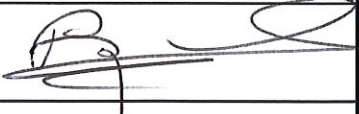

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Mme REYNIER Annie	
M. SAINT RAYMOND Patrice	
M. TRONCHE Denis	
Mme VIEILLEMARINAGE Anne	
AURIAC	
Mme BARDI Nicole	
BASSIGNAC LE BAS	
M. LASSERRE Jean-Pierre	
BASSIGNAC LE HAUT	
M. TURQUET Jean-Claude	
CAMPS	
M. PESTOURIE Jean	
DARAZAC	
M. BEYNEL Joël	
FORGES	
Mme CURE Christiane	
GOULLES	

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019




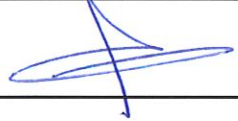



Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

M. ROUANNE Hervé	
HAUTEFAGE	
M. CARMIER Camille	
LA CHAPELLE SAINT GERAUD	
M. DUPUY Gilles	
MERCOEUR	
M. POUJADE André	
MONCEAUX SUR DORDOGNE	
M. ARRESTIER Hubert	
M. BRAJOUX Jean-Pierre	
NEUVILLE	
M. MOISSON Albert	
REYGADES	
M. DELPEUCH Lucien	
RILHAC XAINTRIE	
Mme DUMAS Laurence	
SAINT BONNET ELVERT	

Accuse de reception en prefecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de téltransmission : 16/04/2019
Date de réception prefecture : 16/04/2019









Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

M. FAURIE Antony	
SAINT BONNET LES TOURS	
M. TEULIERE Jean-Michel	
SAINT CHAMANT	
M. COUDERT Clément	
M. TREMOUILLE Claude	
SAINT CIRGUES LA LOUTRE	
Mme CLAVIERE Aline	
SAINT GENIEZ O MERLE	
Mme BOUSSU Corinne	
SAINT HILAIRE TAURIEUX	
M. LONGOUR Laurent	
SAINT JULIEN AUX BOIS	
M. HOURTOULLE Francis	
SAINT JULIEN LE PELERIN	
M. LAGRAVE Daniel	
SAINT MARTIAL ENTRAYGUES	

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019




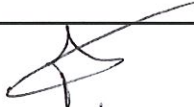
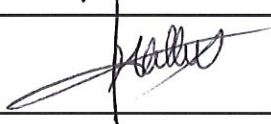



Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

M. LECHAT Jean-Pierre	
SAINT MARTIN LA MEANNE	
M. PAIR Christian	
SAINT PRIVAT	
Mme BORDES FROIDEFOND Anne-Marie	
Mme FOLCH Marie-Louise	
M. LAPLEAU Pierre	
M. SALLARD Jean-Basile	
SERVIERES LE CHATEAU	
M. CROIZET Jean-Marc	
Mme SUDER Marie-Christine	
SEXCLES	
Mme RACHET Josiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2019 et de la publication le 11/04/2019.

A Argentat, le 10/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB025APPROB-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut

DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARINGE
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARINGE
M. Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS
M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT
M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR - Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE – M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB026AFFECT-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du 2 avril 2019 de la commission « finances et administration générale »,
Vu l'avis favorable du 4 avril 2019 du Bureau Communautaire,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Considérant que :

Il appartient au Conseil Communautaire de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Ordures Ménagères. Le résultat cumulé s'élève à 749 215.46 €, au regard des éléments suivants :

POUR MÉMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	628 817.28 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	270 284.25 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2018

- Solde d'exécution de l'exercice	81 010.71 €
- Solde d'exécution cumulé	351 294.96 €

RESTES A RÉALISER AU 31.12.2018

- Dépenses d'investissement	10 656.00 €
- Recettes d'investissement	0 €
Solde des restes à réaliser :	- 10 656.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT À LA DATE DU 31.12.2018

- Rappel du solde d'exécution cumulé	351 294.96 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	- 10 656.00 €

Solde :	340 638.96 €
---------	--------------

Excédent d'investissement :	340 638.96 €
------------------------------------	---------------------

RÉSULTAT D'EXPLOITATION À AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	120 398.18 €
- Résultat antérieur :	628 817.28 €

Total à affecter :	749 215.46 €
---------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	
- Crédit du compte 1068 sur BA OM 2019	NÉANT
2° - Affectation complémentaire en "Réserves"	
- Crédit du compte 1068 sur BA OM 2019	NÉANT
3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au BA OM 2019 (report à nouveau débiteur ou créditeur)	
Report créditeur section d'investissement (001)	351 294.96 €
Report créditeur section de fonctionnement (002)	749 215.46 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Président

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Hubert ARRESTIER

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB026AFFECT-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB026AFFECT-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut

DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARINGE
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARINGE
M. Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS
M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT
M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR - Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE – M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB027ADOPTEOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

ADOPTION DU TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-087 du 13 septembre 2017 relative à l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive,

Vu l'avis favorable du 2 avril 2019 de la commission « finances et administration générale »,

Vu l'avis favorable du 4 avril 2019 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

En 2017, Xaintrie Val' Dordogne a voté des taux de TEOM différents par commune, comme c'était le cas les précédentes années pour le SICRA. Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 13 septembre 2017, a décidé d'instaurer un taux unique à compter de 2018. Il est toutefois précisé qu'un mécanisme de lissage sur 3 ans a été concomitamment décidé.

Au regard des besoins du budget annexe ordures ménagères et de l'optimisation des dépenses et des recettes, il est proposé une diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour 2019, il est proposé un taux de 11,85 % (contre 12.5 % en 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire arrête le taux de TEOM, pour l'année 2019, à 11,85 %.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Président

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Hubert ARRESTIER

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 910 XAINTRIE VAL'DORDOGNE

Bases exonérées sur délibération : 1 510

Bases écrêtées plafonnement TEOM : 142 910

Coefficient : 2.00

Bases définitives de l'année précédente : 11 435 018

Bases prévisionnelles d'imposition : 11 743 095

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A TULLE, le 05 mars 2019

A , le

A , le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

JEAN-FRANCOIS ODRU

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB027ADOPTEOM-DE
Date de téléransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB027ADOPTTEOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 910 XAINTRIE VAL'DORDOGNE

1259 TEOM - I

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
004 ALBUSSAC	01	P	581 365	11,36	66 043
010 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	02	P	4 121 134	11,33	466 924
014 AURIAC	03	P	248 270	13,87	34 435
017 BASSIGNAC LE BAS	04	P	85 091	13,16	11 198
018 BASSIGNAC LE HAUT	05	P	194 491	11,41	22 191
034 CAMPS-ST MATHURIN	06	P	192 216	12,59	24 200
045 LA CHAPELLE ST GERAUD	07	P	178 144	9,88	17 601
069 DARAZAC	08	P	142 811	12,80	18 280
084 FORGES	09	P	298 625	11,48	34 282
086 GOULLES	10	P	248 211	13,98	34 700
091 HAUTEFAGE	11	P	274 951	13,52	37 173
133 MERCOEUR	12	P	172 273	15,12	26 048
140 MONCEAUX SUR DORDOGNE	13	P	637 093	10,76	68 551
149 NEUVILLE	14	P	161 682	13,82	22 344
171 REYGADE	15	P	105 786	10,15	10 737
173 RILHAC XAINTRIE	16	P	207 985	14,51	30 179
186 ST BONNET ELVERT	17	P	170 888	13,27	22 677
189 ST BONNET LES TOURS	18	P	53 818	10,65	5 732
192 ST CHAMANT	19	P	469 905	10,35	48 635
193 ST CIRGUES LA LOUTRE	20	P	162 245	15,17	25 099

Accusé de réception en préfecture
 019-200066751-20190410-
 DB027ADOPTEOM-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB027ADOPTTEOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 910 XAINTRIE VAL'DORDOGNE

1259 TEOM - I

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
205 ST GENIEZ O MERLE	21	P	102 585	14,87	15 254
212 ST HILAIRE TAURIEUX	22	P	72 840	11,29	8 224
214 ST JULIEN AUX BOIS	23	P	416 486	11,26	46 896
215 ST JULIEN LE PELERIN	24	P	84 550	16,42	13 883
221 ST MARTIAL ENTRAYGUES	25	P	104 842	13,23	13 871
222 ST MARTIN LA MEANNE	26	P	365 215	11,99	43 789
237 SAINT PRIVAT	27	P	1 027 458	10,75	110 452
245 SAINT SYLVAIN	28	P	135 643	10,54	14 297
258 SERVIERES LE CHATEAU	29	P	473 561	14,63	69 282
259 SEXCLES	30	P	252 931	11,34	28 682

A TULLE, le 05 mars 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

JEAN-FRANCOIS ODRU

A

, le

Le Préfet,

A Argenteuil

, le 11 04 2019.

Le Président,



Communauté de Communes
XAINTRIE VAL'DORDOGNE
 Avenue du 8 Mai - B.P. 51
 19400 Argenteuil-Sur-Dordogne
 05.55.91.01.76

Accusé de réception en préfecture
 019-200066751-20190410-
 DB027ADOPTEOM-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB027ADOPTTEOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Liste des bases écriées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 910 XAINTRIE VAL'DORDOGNE

Code	Libellé	VLM	Base écriée
004	ALBUSSAC	2 576	1 548
010	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	3 225	54 771
014	AURIAAC	2 076	2 860
017	BASSIGNAC LE BAS	1 912	6 840
018	BASSIGNAC LE HAUT	2 108	2 288
034	CAMPS-ST MATHURIN	1 942	1 495
045	LA CHAPELLE ST GERAUD	2 316	1 176
069	DARAZAC	1 975	2 277
084	FORGES	2 395	4 172
086	GOULLES	2 013	4 837
091	HAUTEFAGE	2 255	2 888
133	MERCOEUR	2 112	2 102
140	MONCEAUX SUR DORDOGNE	2 648	4 079
149	NEUVILLE	2 340	1 091
171	REYGADE	2 132	1 954
173	RILHAC XAINTRIE	1 836	5 343
186	ST BONNET ELVERT	1 912	3 592
189	ST BONNET LES TOURS	2 228	3 862
192	ST CHAMANT	2 595	4 203
193	ST CIRGUES LA LOUTRE	1 751	447
205	ST GENIEZ O MERLE	1 875	880
212	ST HILAIRE TAURIEUX	2 065	849
214	ST JULIEN AUX BOIS	2 057	7 543
215	ST JULIEN LE PELERIN	1 773	1 170
221	ST MARTIAL ENTRAYGUES	2 507	44
222	ST MARTIN LA MEANNE	2 108	5 151
237	SAINTE PRIVAT	2 539	11 637
245	SAINTE SYLVAIN	2 480	1 368
258	SERVIERES LE CHATEAU	2 126	2 725
259	SEXCLÉS	2 484	718

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB027ADOPTEOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB027ADOPTTEOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut

DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARINGE
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARINGE
M. Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS
M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT
M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR - Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE – M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE « ORDURES MÉNAGÈRES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu l'avis favorable du 13 février 2019 de la commission « déchets »,

Vu l'avis favorable du 2 avril 2019 de la commission « Finances et administration générale »

Vu l'avis favorable du 4 avril 2019 du Bureau Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget annexe « ordures ménagères ».

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Président

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75



Hubert ARRESTIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BP COMCOM

Numéro SIRET : 20006675100021

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'ARGENTAT

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BA OM

ANNEE 2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Code INSEE 19010	CC XAINTRIE VAL DORDOGNE BA OM	BP 2019
---------------------	-----------------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	12 047
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,99	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	5,08	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	26,16	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 807 465,00	2 058 250,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 749 215,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		2 807 465,00	2 807 465,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	754 408,00	413 770,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	10 656,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 351 294,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		765 064,00	765 064,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		3 572 529,00	3 572 529,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	716 640,00	0,00	797 860,00	797 860,00	797 860,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 404 850,00	0,00	1 233 480,00	1 233 480,00	1 233 480,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	402 450,00	0,00	382 585,00	382 585,00	382 585,00
Total des dépenses de gestion courante		2 523 940,00	0,00	2 413 925,00	2 413 925,00	2 413 925,00
66	Charges financières	750,00	0,00	270,00	270,00	270,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	76 100,00		168 250,00	168 250,00	168 250,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 606 790,00	0,00	2 585 445,00	2 585 445,00	2 585 445,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	89 700,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	230 280,00		222 020,00	222 020,00	222 020,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		319 980,00		222 020,00	222 020,00	222 020,00
TOTAL		2 926 770,00	0,00	2 807 465,00	2 807 465,00	2 807 465,00

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 807 465,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	48 970,00	0,00	23 370,00	23 370,00	23 370,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	115 700,00	0,00	104 600,00	104 600,00	104 600,00
73	Impôts et taxes	1 426 372,00	0,00	1 391 830,00	1 391 830,00	1 391 830,00
74	Dotations, subventions et participations	706 911,00	0,00	538 450,00	538 450,00	538 450,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 297 953,00	0,00	2 058 250,00	2 058 250,00	2 058 250,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 297 953,00	0,00	2 058 250,00	2 058 250,00	2 058 250,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 297 953,00	0,00	2 058 250,00	2 058 250,00	2 058 250,00

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

749 215,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 807 465,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	222 020,00
--	------------

222 020,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	634 054,00	10 656,00	568 658,00	568 658,00	579 314,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	634 054,00	10 656,00	568 658,00	568 658,00	579 314,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	8 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45.	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	642 504,00	10 656,00	568 658,00	568 658,00	579 314,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	185 750,00		185 750,00	185 750,00	185 750,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	185 750,00		185 750,00	185 750,00	185 750,00
	TOTAL	828 254,00	10 656,00	754 408,00	754 408,00	765 064,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					765 064,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	33 240,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	19 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Total des recettes financières	52 240,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
45.	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	52 240,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	89 700,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	230 280,00		222 020,00	222 020,00	222 020,00
041	Opérations patrimoniales (4)	185 750,00		185 750,00	185 750,00	185 750,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	505 730,00		407 770,00	407 770,00	407 770,00
	TOTAL	557 970,00	0,00	413 770,00	413 770,00	413 770,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					351 294,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					765 064,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	222 020,00
--	-------------------

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	797 860,00		797 860,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 233 480,00		1 233 480,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	382 585,00		382 585,00
66	Charges financières	270,00	0,00	270,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	222 020,00	222 020,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	168 250,00		168 250,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 585 445,00	222 020,00	2 807 465,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 807 465,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	185 750,00	185 750,00
21	Immobilisations corporelles (6)	579 314,00	0,00	579 314,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	579 314,00	185 750,00	765 064,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

765 064,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, les travaux réalisés sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	23 370,00		23 370,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	104 600,00		104 600,00
73	Impôts et taxes	1 391 830,00		1 391 830,00
74	Dotations, subventions et participations	538 450,00		538 450,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		2 058 250,00	0,00	2 058 250,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 749 215,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 807 465,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 000,00	0,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	185 750,00	185 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		222 020,00	222 020,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00		1 000,00
Recettes d'investissement - Total		6 000,00	407 770,00	413 770,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 351 294,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 765 064,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	716 640,00	797 860,00	797 860,00
60611	Eau et assainissement	8 000,00	8 200,00	8 200,00
60612	Énergie - Électricité	41 700,00	35 800,00	35 800,00
60621	Combustibles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	135 200,00	137 200,00	137 200,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 300,00	3 300,00	3 300,00
60631	Fournitures d'entretien	2 900,00	2 800,00	2 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	27 300,00	27 200,00	27 200,00
60636	Vêtements de travail	13 200,00	13 650,00	13 650,00
6064	Fournitures administratives	2 450,00	2 500,00	2 500,00
6068	Autres matières et fournitures	29 450,00	29 450,00	29 450,00
611	Contrats de prestations de services	77 400,00	78 400,00	78 400,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	26 300,00	26 300,00
61521	Terrains	3 000,00	2 200,00	2 200,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	4 450,00	5 950,00	5 950,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 000,00	900,00	900,00
61551	Matériel roulant	65 000,00	70 000,00	70 000,00
61558	Autres biens mobiliers	26 800,00	31 800,00	31 800,00
6156	Maintenance	20 400,00	20 400,00	20 400,00
6161	Assurance multirisques	14 480,00	10 600,00	10 600,00
617	Etudes et recherches	40 000,00	50 000,00	50 000,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	300,00	300,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800,00	800,00	800,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 800,00	1 800,00	1 800,00
6237	Publications	10 800,00	12 400,00	12 400,00
6241	Transports de biens	20 000,00	34 000,00	34 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 100,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	6 160,00	6 160,00	6 160,00
62871	A la collectivité de rattachement	105 000,00	107 000,00	107 000,00
6288	Autres services extérieurs	32 700,00	60 000,00	60 000,00
63512	Taxes foncières	50,00	50,00	50,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	1 400,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 404 850,00	1 233 480,00	1 233 480,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 200,00	3 850,00	3 850,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	27 080,00	19 105,00	19 105,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	3 570,00	2 485,00	2 485,00
64111	Rémunération principale	645 595,00	639 450,00	639 450,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	12 820,00	13 550,00	13 550,00
64118	Autres indemnités	56 300,00	72 555,00	72 555,00
64131	Rémunérations	90 480,00	80 920,00	80 920,00
64168	Autres emplois d'insertion	122 185,00	6 270,00	6 270,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	153 215,00	123 910,00	123 910,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	207 960,00	207 370,00	207 370,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	10 855,00	4 770,00	4 770,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	48 700,00	37 770,00	37 770,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 185,00	6 385,00	6 385,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 315,00	2 600,00	2 600,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 390,00	12 490,00	12 490,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	402 450,00	382 585,00	382 585,00
6541	Créances admises en non-valeur	550,00	550,00	550,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territ	400 000,00	380 000,00	380 000,00
65731	Etat	1 900,00	2 000,00	2 000,00
65888	Autres		35,00	35,00

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 523 940,00	2 413 925,00	2 413 925,00
66	Charges financières (b)	750,00	270,00	270,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	480,00	0,00	0,00
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	270,00	270,00	270,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 000,00	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	76 100,00	168 250,00	168 250,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 606 790,00	2 585 445,00	2 585 445,00
023	Virement à la section d'investissement	89 700,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	230 280,00	222 020,00	222 020,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	230 280,00	222 020,00	222 020,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		319 980,00	222 020,00	222 020,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		319 980,00	222 020,00	222 020,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 926 770,00	2 807 465,00	2 807 465,00

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 807 465,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	48 970,00	23 370,00	23 370,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	44 970,00	22 010,00	22 010,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	4 000,00	1 360,00	1 360,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	115 700,00	104 600,00	104 600,00
7018	Autres ventes de produits finis	700,00	600,00	600,00
70613	Abonnement pour enlèvement des déchets industriels et cc	115 000,00	104 000,00	104 000,00
73	Impôts et taxes	1 426 372,00	1 391 830,00	1 391 830,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	1 426 372,00	1 391 830,00	1 391 830,00
74	Dotations, subventions et participations	706 911,00	538 450,00	538 450,00
744	FCTVA	461,00	100,00	100,00
74748	Autres communes	24 450,00	24 300,00	24 300,00
74758	Autres groupements	588 000,00	420 050,00	420 050,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	65 000,00	65 000,00	65 000,00
7488	Autres attributions et participations	29 000,00	29 000,00	29 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 297 953,00	2 058 250,00	2 058 250,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 297 953,00	2 058 250,00	2 058 250,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 297 953,00	2 058 250,00	2 058 250,00

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	749 215,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 807 465,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	634 054,00	568 658,00	568 658,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	138 194,00	235 000,00	235 000,00
21571	Matériel roulant - Voirie	25 000,00	50 000,00	50 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	149 140,00	58 000,00	58 000,00
2182	Matériel de transport	315 720,00	198 658,00	198 658,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	12 000,00	12 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles		15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		634 054,00	568 658,00	568 658,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 450,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	8 450,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		8 450,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		642 504,00	568 658,00	568 658,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	185 750,00	185 750,00	185 750,00
204411	Subv nature org publics - Biens mobiliers, matériel et études		185 750,00	185 750,00
204412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	185 750,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		185 750,00	185 750,00	185 750,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		828 254,00	754 408,00	754 408,00

+	
RESTES A REALISER 2018 (11)	10 656,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	765 064,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 240,00	5 000,00	5 000,00
10222	F.C.T.V.A.	33 240,00	5 000,00	5 000,00
024	Produits de cessions	19 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes financières		52 240,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		52 240,00	6 000,00	6 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	89 700,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	230 280,00	222 020,00	222 020,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 087,00	1 087,00	1 087,00
281318	Autres bâtiments publics	13 550,00	12 838,00	12 838,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons	44 486,00	36 700,00	36 700,00
281571	Matériel roulant	23 861,00	19 265,00	19 265,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	910,00	910,00	910,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	43 968,00	50 746,00	50 746,00
28182	Matériel de transport	100 916,00	97 883,00	97 883,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 502,00	2 591,00	2 591,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		319 980,00	222 020,00	222 020,00
041	Opérations patrimoniales (9)	185 750,00	185 750,00	185 750,00
2138	Autres constructions	185 750,00	185 750,00	185 750,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		505 730,00	407 770,00	407 770,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		557 970,00	413 770,00	413 770,00

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	351 294,00
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	765 064,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 020,00	0,00	222 020,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 020,00	0,00	222 020,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporables et corpore	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 020,00	0,00	222 020,00
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	749 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 058 250,00	0,00	2 807 465,00
	Recettes réelles	749 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 058 250,00	0,00	2 807 465,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	749 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	749 215,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	749 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	749 215,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 370,00	0,00	23 370,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 010,00	0,00	22 010,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 360,00	0,00	1 360,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 600,00	0,00	104 600,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	600,00
70613	Abonnement pour enlèvement des déchets industriels et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00	0,00	104 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 830,00	0,00	1 391 830,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 830,00	0,00	1 391 830,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	538 450,00	0,00	538 450,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
74746	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00	0,00	24 300,00
74747	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 050,00	0,00	420 050,00
74748	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
74749	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00

Présentation par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
RECETTES TOTALES (2)	749 215,00	749 215,00
Restes à réaliser - reports	749 215,00	749 215,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	749 215,00	749 215,00

Accusé de réception en préfecture
 019-200066751-20190410
 DB028APPROBOM-DE
 Date de télétransmission : 15/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

Le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
 Les dépenses et les recettes correspondent à la différence entre les dépenses et les recettes correspondantes à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 correspondent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	Total
DEPENSES TOTALES (2)	2 807 465,00	2 807 465,00
Dépenses de l'exercice	2 807 465,00	2 807 465,00
Dépenses à caractère général	797 860,00	797 860,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	1 233 480,00	1 233 480,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	168 250,00	168 250,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	222 020,00	222 020,00
65 Autres charges de gestion courante	382 585,00	382 585,00
66 Charges financières	270,00	270,00
67 Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00
RECETTES TOTALES (2)	2 058 250,00	2 058 250,00
Recettes de l'exercice	2 058 250,00	2 058 250,00
Recettes de charges	23 370,00	23 370,00
013 Atténuations de charges	104 600,00	104 600,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 391 830,00	1 391 830,00
73 Impôts et taxes	538 450,00	538 450,00
74 Dotations, subventions et participations		

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81	
	810 Services communs	812 Collecte et traitement des ordures ménagères
DEPENSES TOTALES (2)	336 260,00	2 471 205,00
Dépenses de l'exercice	336 260,00	2 471 205,00
Dépenses à caractère général	155 050,00	642 810,00
Charges de personnel et frais assimilés	144 930,00	1 088 550,00
Dépenses imprévues (fonctionnement)	25 000,00	143 250,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 280,00	210 760,00
Autres charges de gestion courante	20,00	382 565,00
Charges financières	0,00	270,00
Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00

(1) Pour le groupement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 sont rattachés à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

A1.1

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

	Sous-fonction 81	
	810 Services communs	812 Collecte et traitement des ordures ménagères
RECETTES TOTALES (2)	240 970,00	1 817 280,00
Recettes de l'exercice	240 970,00	1 817 280,00
013 Atténuations de charges	360,00	23 010,00
70 Produits des services, du domaine et \	0,00	104 600,00
73 Impôts et taxes	152 510,00	1 236 320,00
74 Dotations, subventions et participation	85 100,00	453 350,00

Accusé de réception en préfecture
19-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Le présent document est établi par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
correspondent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.2

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	185 750,00	185 750,00
Dépenses de l'exercice	185 750,00	185 750,00
Non individualisées en opérations	185 750,00	185 750,00
041 Opérations patrimoniales	185 750,00	185 750,00
RECETTES TOTALES (2)	537 044,00	537 044,00
Recettes de l'exercice	185 750,00	185 750,00
Non affectées aux opérations	185 750,00	185 750,00
041 Opérations patrimoniales	185 750,00	185 750,00
Restes à réaliser - reports	351 294,00	351 294,00
Non affectées aux opérations	351 294,00	351 294,00
001 Solde d'exécution de la section d'investis	351 294,00	351 294,00

Accusé de réception en préfecture
 019-200066751-20190410-
 DB028APPROBOM-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

Le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
 Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 correspondent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

Sous-fonction 81		
810	812	
Services communs	Collecte et traitement des	
11 260,00	210 760,00	
0,00	5 000,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec		
10 Dotations, fonds divers et réserves		

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 19/04/2019
Date de réception préfecture : 06/04/2019

1) Pour le présent document par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 correspondent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	10 656,00	D001 0,00	10 656,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		228 020,00	III 228 020,00
Ressources propres externes de l'année (a)		5 000,00	5 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	5 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		223 020,00	223 020,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 087,00	1 087,00
281318	Autres bâtiments publics	12 838,00	12 838,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	36 700,00	36 700,00
281571	Matériel roulant	19 265,00	19 265,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	910,00	910,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	50 746,00	50 746,00
28182	Matériel de transport	97 883,00	97 883,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 591,00	2 591,00
024	Produits de cessions	1 000,00	1 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	228 020,00	0,00	351 294,00	0,00	579 314,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	10 656,00
Ressources propres disponibles	IV	579 314,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 568 658,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	797 860,00	Recettes issues de la TEOM		
60611	Eau et assainissement	8 200,00	7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères e	1 391 830,00
60612	Énergie - Électricité	35 800,00	Dotations et participations reçues		
60621	Combustibles	2 000,00	744	FCTVA	100,00
60622	Carburants	137 200,00	74748	Autres communes	24 300,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 300,00	74758	Autres groupements	420 050,00
60631	Fournitures d'entretien	2 800,00	7477	Budget communautaire et fonds structurels	65 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	27 200,00	7488	Autres attributions et participations	29 000,00
60636	Vêtements de travail	13 650,00	Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
6064	Fournitures administratives	2 500,00	70	Produits des services, du domaine et vent	104 600,00
6068	Autres matières et fournitures	29 450,00	7018	Autres ventes de produits finis	600,00
611	Contrats de prestations de services	78 400,00	70613	Abonnement pour enlèvement des déchets ir	104 000,00
6135	Locations mobilières	26 300,00	013	Atténuations de charges	23 370,00
61521	Terrains	2 200,00	6419	Remboursements sur rémunérations du pers	22 010,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	5 950,00	6459	Remboursements sur charges de SS et de pi	1 360,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	900,00			
61551	Matériel roulant	70 000,00			
61558	Autres biens mobiliers	31 800,00			
6156	Maintenance	20 400,00			
6161	Assurance multirisques	10 600,00			
617	Etudes et recherches	50 000,00			
6182	Documentation générale et technique	300,00			
6184	Versements à des organismes de formation	11 000,00			
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800,00			
6232	Fêtes et cérémonies	1 800,00			
6237	Publications	12 400,00			
6241	Transports de biens	34 000,00			
6251	Voyages et déplacements	4 000,00			
6261	Frais d'affranchissement	500,00			
6262	Frais de télécommunications	6 160,00			
62871	A la collectivité de rattachement	107 000,00			
6288	Autres services extérieurs	60 000,00			
63512	Taxes foncières	50,00			
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	1 200,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 233 480,00			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 850,00			
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	19 105,00			
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	2 485,00			
64111	Rémunération principale	639 450,00			
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	13 550,00			
64118	Autres indemnités	72 555,00			
64131	Rémunérations	80 920,00			
64168	Autres emplois d'insertion	6 270,00			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	123 910,00			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	207 370,00			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 770,00			
6455	Cotisations pour assurance du personnel	37 770,00			
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 385,00			
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 600,00			
6478	Autres charges sociales diverses	12 490,00			
65	Autres charges de gestion courante	382 585,00			
6541	Créances admises en non-valeur	550,00			
65541	Contributions au fonds de compensation des	380 000,00			
65731	Etat	2 000,00			
65888	Autres	35,00			
66	Charges financières	270,00			
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'err	270,00			

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice 2019.

Accusé de réception en préfecture

19-200006754-20190410

DB028APPROBOM-DE

Date de téltransmission : 16/04/2019

Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A7.2.1

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

67	Charges exceptionnelles	3 000,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00		
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00		
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	168 250,00		
	Total des dépenses réelles	2 585 445,00		Total des recettes réelles 2 058 250,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	222 020,00		
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelle.	222 020,00		
	Total des dépenses d'ordre	222 020,00		Total des recettes d'ordre 0,00
	TOTAL GENERAL	2 807 465,00		TOTAL GENERAL 2 058 250,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilés	0,00		Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	568 658,00		Dotations et subventions reçues	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de te	235 000,00	10222	F.C.T.V.A.	5 000,00
21571	Matériel roulant - Voirie	50 000,00			
2158	Autres installations, matériel et outillage tech	58 000,00			
2182	Matériel de transport	198 658,00			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 000,00			
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00			
	Autres dépenses éventuelles	0,00		Autres recettes éventuelles	1 000,00
	Opérations pour compte de tiers		024	Produits de cessions	1 000,00
	Total des dépenses réelles	568 658,00		Total des recettes réelles	6 000,00
			040	Opérations d'ordre de transfert entre secti	222 020,00
			28128	Autres agencements et aménagements de te	1 087,00
			281318	Autres bâtiments publics	12 838,00
			28135	Installat° générales, agencements, aménage.	36 700,00
			281571	Matériel roulant	19 265,00
			281578	Autre matériel et outillage de voirie	910,00
			28158	Autres installations, matériel et outillage tech	50 746,00
			28182	Matériel de transport	97 883,00
			28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 591,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	222 020,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	568 658,00		TOTAL GENERAL DES RECETTES	228 020,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0,8	1,8	1,8	0	1,8
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0	0,8	0,8	0,8	0	0,8
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		28	0,57	28,57	28,57	1	29,57
ADJOINT TECHNIQUE	C	18	0,57	18,57	18,57	0	18,57
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	5	0	5	5	0	5
AGENT DE COLLECTE	C	0	0	0	0	1	1
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	1	1	0	1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	2	0	2	2	0	2
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		29	1,37	30,37	30,37	1	31,37

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B66/001/02/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanentement à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité dans l'année.
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).
moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

C1

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le ,
 A Argentat, le 10/04/2019
 Le,

Nombre de membres en exercice : 48
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES : Pour : 0
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
 A Argentat, le 10/04/2019

Date de convocation : 04/04/2019





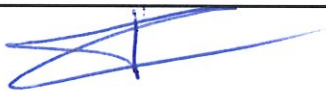




Les membres du Conseil Communautaire,

ALBUSSAC	
M. MEILHAC Sébastien	
M. RIGAL Christian	
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	
M. CAUX Roger	
Mme DORGE Geneviève	
M. DUCHAMP Sébastien	
M. JOULIE Jacques	
M. LEYGNAC Jean-Claude	
Mme MAJA Carole	
Mme MALBERT Eliane	
M. MODART Eloïc	
Mme PIEMONTESI Josiane	

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Mme REYNIER Annie	
M. SAINT RAYMOND Patrice	
M. TRONCHE Denis	
Mme VIELLEMARINAGE Anne	
AURIAC	
Mme BARDI Nicole	
BASSIGNAC LE BAS	
M. LASSERRE Jean-Pierre	
BASSIGNAC LE HAUT	
M. TURQUET Jean-Claude	
CAMPS	
M. PESTOURIE Jean	
DARAZAC	
M. BEYNEL Joël	
FORGES	
Mme CURE Christiane	
GOULLES	


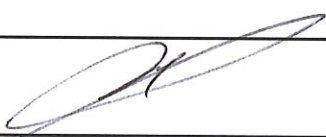


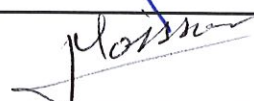
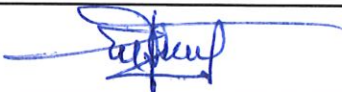

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

M. ROUANNE Hervé	
HAUTEFAGE	
M. CARMIER Camille	
LA CHAPELLE SAINT GERAUD	
M. DUPUY Gilles	
MERCOEUR	
M. POUJADE André	
MONCEAUX SUR DORDOGNE	
M. ARRESTIER Hubert	
M. BRAJOUX Jean-Pierre	
NEUVILLE	
M. MOISSON Albert	
REYGADES	
M. DELPEUCH Lucien	
RILHAC XAINTRIE	
Mme DUMAS Laurence	
SAINTE BONNET ELVERT	





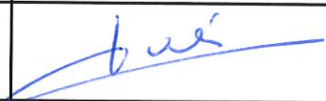



Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

M. FAURIE Antony	
SAINT BONNET LES TOURS	
M. TEULIERE Jean-Michel	
SAINT CHAMANT	
M. COUDERT Clément	
M. TREMOUILLE Claude	
SAINT CIRGUES LA LOUTRE	
Mme CLAVIERE Aline	
SAINT GENIEZ O MERLE	
Mme BOUSSU Corinne	
SAINT HILAIRE TAURIEUX	
M. LONGOUR Laurent	
SAINT JULIEN AUX BOIS	
M. HOURTOULLE Francis	
SAINT JULIEN LE PELERIN	
M. LAGRAVE Daniel	
SAINT MARTIAL ENTRAYGUES	

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019









Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

M. LECHAT Jean-Pierre	
SAINT MARTIN LA MEANNE	
M. PAIR Christian	
SAINT PRIVAT	
Mme BORDES FROIDEFOND Anne-Marie	
Mme FOLCH Marie-Louise	
M. LAPLEAU Pierre	
M. SALLARD Jean-Basile	
SERVIERES LE CHATEAU	
M. CROIZET Jean-Marc	
Mme SUDER Marie-Christine	
SEXCLES	
Mme RACHET Josiane	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2019 et de la publication le 11/04/2019.

A Argentan, le 10/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB028APPROBOM-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut

DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARINGE
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARINGE
M. Francis HOUTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS
M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT
M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR – Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE – M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB029AFFECTZA
-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA DU LONGOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du 02 avril 2019 de la commission « finances et administration générale »,

Vu l'avis favorable du 04 avril 2019 du Bureau Communautaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Considérant que :

Il appartient au Conseil Communautaire de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZA du Longour. Le résultat cumulé s'élève à 36 054.28 €, au regard des éléments suivants :

POUR MÉMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	0.00 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2018

- Solde d'exécution de l'exercice	- 142 922.32 €
- Solde d'exécution cumulé	- 142 922.32 €

RESTES A RÉALISER AU 31.12.2018

- Dépenses d'investissement	0.00 €
- Recettes d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser :	0.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT À LA DATE DU 31.12.2018

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 142 922.32 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0.00 €
Solde :	-142 922.32 €
Déficit d'investissement :	- 142 922.32 €

RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	36 054.28 €
- Résultat antérieur :	0.00 €

Total à affecter :

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410-DB029AFFECTZA -DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
--

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Crédit du compte 1068 sur BA ZA 2019	36 054.28 €
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" - Crédit du compte 1068 sur BA ZA 2019	NÉANT
3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au BA ZA 2019 (report à nouveau débiteur ou créateur)	NÉANT
Report créditeur section d'investissement (001)	0.00 €
Report créditeur section de fonctionnement (002)	0.00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Président

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Hubert ARRESTIER

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410-DB029AFFECTZA -DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
--

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-DB029AFFECTZA
-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut

DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARIN
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARIN
M. Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS
M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT
M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR – Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE – M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITÉS DU LONGOUR »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu l'avis favorable du 2 avril 2019 de la commission « finances et administration générale »,

Vu l'avis favorable du 4 avril 2019 du Bureau Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget annexe « zone d'activités du Longour ».

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Président

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75



Hubert ARRESTIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Communauté de commune à fiscalité additionnelle - CC XAINTRIE VAL
DORDOGNE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BP COMCOM (2)

Numéro SIRET : 20006675100047

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'ARGENTAT

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

voté par nature

BUDGET ANNEXE : BA ZA (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	8
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	9
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	13
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	14
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	15
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	17
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	18
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	19
A3 - Etat des provisions	20
A4 - Etalement des provisions	21
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	25
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	26
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	27
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	28
A7 - Etat des charges transférées	29
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	30

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	31
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	32
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	33
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	34
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	35
B1.6 - Etat des engagements reçus	36
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	37
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	38
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	39
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	40

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	41
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	43
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	44
C3.2 - Liste des établissements publics créés	45
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	46
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	47

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	48
D2 - Arrêté et signatures	49

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410- DB030APPROBZA-DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
--

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	481 380,00	30 900,00	30 900,00
6015	Terrains à aménager	81 380,00	0,00	0,00
6045	Achats études, prestat ^e services (terrai	10 000,00	6 000,00	6 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	390 000,00	24 900,00	24 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	2 160,00	300,00	300,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 160,00	300,00	300,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		483 540,00	31 200,00	31 200,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat^e ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	145 660,00	456 002,32	456 002,32
71355	Varial ^e stocks terrains aménagés	145 660,00	456 002,32	456 002,32
043	Opérat^e ordre Intérieur de la section (8)	2 160,00	300,00	300,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	2 160,00	300,00	300,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		147 820,00	456 302,32	456 302,32

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	631 360,00	487 502,32	487 502,32
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	487 502,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	77 500,00	52 700,00	52 700,00
7015	Ventes de terrains aménagés	77 500,00	52 700,00	52 700,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	68 160,00	59 000,00	59 000,00
774	Subventions exceptionnelles	68 160,00	59 000,00	59 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		145 660,00	111 700,00	111 700,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	483 540,00	375 502,32	375 502,32
71355	Variat° stocks terrains aménagés	483 540,00	375 502,32	375 502,32
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	2 160,00	300,00	300,00
796	Transferts charges financières	2 160,00	300,00	300,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		485 700,00	375 802,32	375 802,32

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	631 360,00	487 502,32	487 502,32
---	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	487 502,32
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	77 500,00	39 870,00	39 870,00
1641	Emprunts en euros	77 500,00	39 870,00	39 870,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		77 500,00	39 870,00	39 870,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		77 500,00	39 870,00	39 870,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	483 540,00	375 502,32	375 502,32
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	483 540,00	375 502,32	375 502,32
3555	Terrains aménagés	483 540,00	375 502,32	375 502,32
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		483 540,00	375 502,32	375 502,32

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	561 040,00	415 372,32	415 372,32
--	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	142 922,32
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	558 294,64
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	415 380,00	66 238,04	66 238,04
1641	Emprunts en euros	160 000,00	0,00	0,00
16871	Dettes - Etat et établissements nationaux	174 000,00	0,00	0,00
168748	Dettes - Autres communes	81 380,00	0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	0,00	66 238,04	66 238,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		415 380,00	66 238,04	66 238,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	36 054,28	36 054,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	36 054,28	36 054,28
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	36 054,28	36 054,28
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		415 380,00	102 292,32	102 292,32

021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (5) (6)	145 660,00	456 002,32	456 002,32
3555	Terrains aménagés	145 660,00	456 002,32	456 002,32
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		145 660,00	456 002,32	456 002,32
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		145 660,00	456 002,32	456 002,32

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	561 040,00	558 294,64	558 294,64
--	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	558 294,64
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE - BA ZA - BP - 2019

- (2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *R1 040 = DF 042*.
- (6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *D1 041 = R1 041*.
- (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II – ANNEXES		II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II – ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					120 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					120 000,00									
1643 Emprunts en devises (total)	CREDIT AGRICOLE BRIVE	01/06/2018		20/06/2019	120 000,00	F		0,300	0,301		A	X Durée ajustable		A-1
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)					0,00									
1673 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1674 Prêts envers des acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
 019 200065151-20190410
 DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE - BA ZA - BP - 2019

Nature de contrat	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Pé- riode des rembour- sements (6)	Devise		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1688 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					120 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		39 870,00	39 870,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		39 870,00	39 870,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	39 870,00	39 870,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	39 870,00	0,00	142 922,32	182 792,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		456 002,32	III 456 002,32
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		456 002,32	456 002,32
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
3555	Terrains aménagés	456 002,32	456 002,32
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	456 002,32	0,00	0,00	36 054,28	492 056,60

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	182 792,32
Ressources propres disponibles	IV	492 056,60
Solde	V = IV – II (6)	309 264,28

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de téléransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CC XAINTRIE VAL DORDOGNE - BA ZA - BP - 2019

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	111 700,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le ,
 A Argentat, le 10/04/2019
 Le,



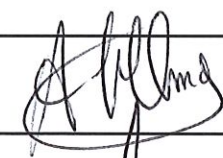



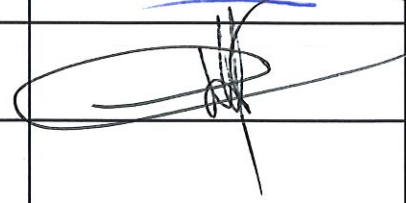
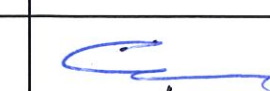





Nombre de membres en exercice : 48
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES : Pour : 0
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
 A Argentat, le 10/04/2019

Date de convocation : 04/04/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

ALBUSSAC	
M. MEILHAC Sébastien	
M. RIGAL Christian	
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	
M. CAUX Roger	
Mme DORGE Geneviève	
M. DUCHAMP Sébastien	
M. JOULIE Jacques	
M. LEYGNAC Jean-Claude	
Mme MAJA Carole	
Mme MALBERT Eliane	
M. MODART Eloïc	
Mme PIEMONTESE Josiane	

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410- DB030APPROBZA-DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019
--






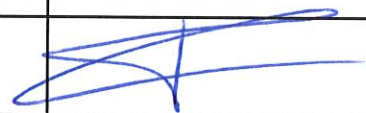


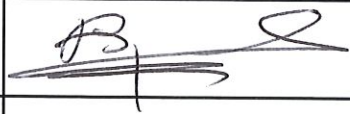

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II - ANNEXES

II

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Mme REYNIER Annie	
M. SAINT RAYMOND Patrice	
M. TRONCHE Denis	
Mme VIELLEMARINAGE Anne	
AURIAC	
Mme BARDI Nicole	
BASSIGNAC LE BAS	
M. LASSERRE Jean-Pierre	
BASSIGNAC LE HAUT	
M. TURQUET Jean-Claude	
CAMPS	
M. PESTOURIE Jean	
DARAZAC	
M. BEYNEL Joël	
FORGES	
Mme CURE Christiane	
GOULLES	





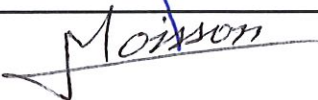


Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II - ANNEXES

II

ARRETE ET SIGNATURES

D2










M. ROUANNE Hervé	
HAUTEFAGE	
M. CARMIER Camille	
LA CHAPELLE SAINT GERAUD	
M. DUPUY Gilles	
MERCOEUR	
M. POUJADE André	
MONCEAUX SUR DORDOGNE	
M. ARRESTIER Hubert	
M. BRAJOUX Jean-Pierre	
NEUVILLE	
M. MOISSON Albert	
REYGADES	
M. DELPEUCH Lucien	
RILHAC XAINTRIE	
Mme DUMAS Laurence	
SAINT BONNET ELVERT	

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019


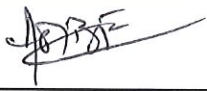
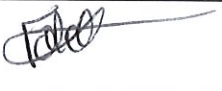
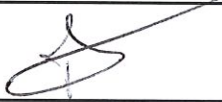
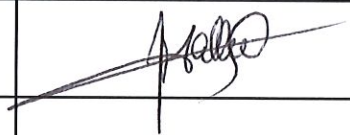
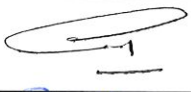
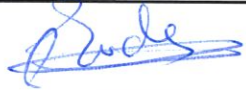

II - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

II
D2

M. FAURIE Antony	
SAINT BONNET LES TOURS	
M. TEULIERE Jean-Michel	
SAINT CHAMANT	
M. COUDERT Clément	
M. TREMOUILLE Claude	
SAINT CIRGUES LA LOUTRE	
Mme CLAVIERE Aline	
SAINT GENIEZ O MERLE	
Mme BOUSSU Corinne	
SAINT HILAIRE TAURIEUX	
M. LONGOUR Laurent	
SAINT JULIEN AUX BOIS	
M. HOURTOULLE Francis	
SAINT JULIEN LE PELERIN	
M. LAGRAVE Daniel	
SAINT MARTIAL ENTRAYGUES	

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

M. LECHAT Jean-Pierre	
SAINT MARTIN LA MEANNE	
M. PAIR Christian	
SAINT PRIVAT	
Mme BORDES FROIDEFOND Anne-Marie	
Mme FOLCH Marie-Louise	
M. LAPLEAU Pierre	
M. SALLARD Jean-Basile	
SERVIERES LE CHATEAU	
M. CROIZET Jean-Marc	
Mme SUDER Marie-Christine	
SEXCLÉS	
Mme RACHET Josiane	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2019 et de la publication le 11/04/2019.

A Argentat, le 10/04/2019

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20190410- DB030APPROBZA-DE Date de téléransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB030APPROBZA-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut

DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARIN
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARIN
M. Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS
M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT
M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR - Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE – M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB031AGENTSSAIS-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que :

Chaque année, le service des ordures ménagères a recours à des emplois saisonniers, jeunes étudiants ou demandeurs d'emplois, pour faire face au remplacement des agents titulaires en congés annuels mais également pour procéder au lavage et à l'entretien des containers, assurer la collecte des campings et renforcer les effectifs en déchetterie.

Il est ainsi nécessaire de recruter les agents pour les services, périodes et temps de travail énumérés ci-après :

- Au service Collecte - Déchetterie

- 2 agents à temps non complet du 08 juillet au 27 juillet inclus (renfort déchetterie)
- 2 agents à temps non complet du 29 juillet au 17 août inclus (renfort déchetterie)
- 2 agents à temps non complet du 19 août au 31 août inclus (renfort déchetterie)
- 2 agents à temps non complet du 08 juillet au 27 juillet inclus (20h/sem)
- 2 agents à temps non complet du 29 juillet au 17 août inclus (20h/sem)
- 1 agent à temps complet du 22 juillet au 09 août inclus
- 1 agent à temps complet du 15 juillet au 26 juillet inclus
- 1 agent à temps complet du 24 juin au 12 juillet inclus
- 4 agents à temps complet du 12 août au 30 août inclus
- 1 agent à temps complet du 15 juillet au 02 août inclus
- 1 agent à temps non complet du 28 juin au 20 juillet inclus (déchetterie St Privat)
- 1 agent à temps complet du 26 août au 06 septembre inclus
- 1 agent à temps complet du 12 août au 30 août inclus
- 1 agent à temps complet du 01 juillet au 19 juillet inclus
- 1 agent à temps complet du 22 juillet au 09 août inclus

- Au service Centre de Tri

- 1 agent à temps complet du 17 juin au 05 juillet inclus
- 1 agent à temps complet du 15 juillet au 02 août inclus
- 2 agents à temps complet du 22 juillet au 09 août inclus
- 2 agents à temps complet du 05 août au 23 août inclus
- 1 agent à temps complet du 29 juillet au 16 août inclus
- 1 agent à temps complet du 08 juillet au 26 juillet inclus

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire décide le recrutement direct des agents énumérés ci-avant. La rémunération sera calculée par référence à l'indice majoré 326.

Selon les nécessités de service, il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à conclure les contrats d'engagement.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Président

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75



Hubert ARRESTIER

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB031AGENTSSAIS-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20190410-
DB031AGENTSSAIS-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019